



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



PNUE

Distribution : LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG.24/5
15 Novembre 2004

Original: ANGLAIS

Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 28 septembre au 2 octobre 2004

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Point 1: Ouverture de la réunion.....	2
Point 2: Organisation de la réunion	4
Point 3: Adoption de l'Agenda.....	4
Point 4: Rapport du Président du Comité de surveillance et Président du Bureau des Parties contractantes	5
Point 5: Rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2000-2001).....	6
Point 6: Rapport du Gouvernement de la Jamaïque sur l'accord de pays hôte avec le PNUE	13
Point 7: Stratégie pour le développement durable du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour 2005-2009	14
Point 8: Règles de procédure et règles financières du Programme pour l'environnement des Caraïbes	17
Point 9: Lignes directrices du fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et les Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes	20
Point 10: Panel de la onzième Réunion intergouvernementale sur le processus de consultation du Programme d'Action de la Barbade en préparation pour la réunion de l'Ile Maurice, 10-14 janvier 2005	20
Point 11: Gestion des eaux de lestage (ballast) et activités futures dans la région des Caraïbes.....	23
Point 12: Projet de Budget et de Plan de Travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2004-2005	25
Point 13: Élection des membres du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période 2004-2005	38
Point 14: Questions diverses.....	38
Point 15: Adoption du rapport de la réunion	40
Point 16: Clôture de la réunion.....	41
Annexe I: Agenda	
Annexe II: Décisions de la Réunion	
Annexe III: Niveau des Contributions au Fonds Fiduciaire des Caraïbes, 2004-2005	
Annexe IV: Liste des Documents	
Annexe V: Liste des Participants	
Annexe VI: Paroles d'ouverture de l'Honorable Ministre Franklyn	
Annexe VII: Communication du Gouvernement de la Jamaïque sur l'accord de pays hôte avec le PNUE	
Annexe VIII: Déclarations du Gouvernement de Cuba sur l'initiative du Sommet Global sur le Développement Durable	
Annexe IX: Proposition du Gouvernement du Venezuela sur les eaux de lestage	
Annexe X: Déclaration du Gouvernement de Anguilla	

INTRODUCTION

1. Dans la décision No I, la dixième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes a sanctionné l'approche globale des plans de travail et budget révisés du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2002-2003.
2. Conformément au Plan de travail révisé pour le bienné 2002-2003 (UNEP(DEC)/CAR IG.22/6, section II.C.3f), la présente Réunion a été convoquée par le secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes à Montego Bay, du 28 septembre au 2 octobre 2004.
3. Les objectifs de la Réunion étaient les suivants:
 - a) Évaluer les projets et activités développés dans le cadre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes durant la période 2002-2003;
 - b) Revoir les progrès effectués dans l'exécution des décisions de la dixième Réunion intergouvernementale et septième Réunion des Parties contractantes (Montego Bay, 7-11 mai 2002);
 - c) Revoir les décisions de la troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 27 septembre 2004 et prendre les mesures appropriées;
 - d) Revoir les recommandations du Rapport de la deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes; Managua, Nicaragua, du 12 au 16 mai 2003 et prendre les mesures appropriées;
 - e) Revoir le Profil d'une stratégie pour la mise en œuvre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes dans le cadre du Programme des Mers Régionales et du développement durable pour 2005-2009 adopté à la dixième Réunion intergouvernementale et septième réunion des Parties contractantes, Montego Bay, Jamaïque, 7-11 mai 2002 et actualisée par le Secrétariat;
 - f) Revoir et adopter si cela est jugé approprié les recommandations du groupe de travail intersession établi à la treizième réunion du Comité de surveillance sur les Règles de procédures et les Règles financières pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes ;
 - g) Revoir et adopter si cela est jugé approprié les recommandations du groupe de travail intersession établi à la dixième réunion intergouvernementale et septième réunion des Parties contractantes, Montego Bay, Jamaïque, 7-11 mai 2002 sur les lignes directrices du fonctionnement des Centres d'Activités Régionaux (RAC) et les Réseaux d'Activités Régionaux (RAN) du Programme pour l'Environnement des Caraïbes;

- h) Revoir les recommandations du panel de la onzième Réunion intergouvernementale sur le processus de consultation du Programme d'Action de la Barbade en préparation pour la réunion de l'Île Maurice, 10-14 janvier 2005 et prendre les mesures appropriées;
 - i) Revoir les recommandations de l'Organisation maritime internationale (OMI) en ce qui concerne le Programme mondial de gestion des eaux de lestage (GloBallast) et les activités futures dans la Région des Caraïbes proposés sous le partenariat de GloBallast et aussi sur la ratification de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast et prendre les mesures appropriées;
 - j) Revoir et adopter le plan de travail et le budget du PEC pour la période biennale 2004-2005 y compris ceux des Centres d'activités régionaux; et
 - k) Décider de la composition du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes pour la période 2004-2005.
4. Les experts invités à la Réunion ont été désignés par les correspondants nationaux des Gouvernements qui constituent le Programme pour l'Environnement des Caraïbes. Les représentants d'autres gouvernements membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales ont été invités à participer en tant qu'observateurs (voir Liste des participants en annexe V) .

POINT 1: OUVERTURE DE LA REUNION

5. M. Christopher Corbin, fonctionnaire du programme AMEP (Evaluation et gestion de la pollution environnementale), après avoir souhaité la bienvenue à tous les délégués et convié les invités et les médias à assister à la réunion, a présenté M. Delano Franklyn, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et ministre du Commerce extérieur de la Jamaïque ; M^{me} Veerle Vandeweerd, Coordinatrice du Programme d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUE) et du Programme pour les mers régionales ; M. Nelson Andrade Colmenares, coordonnateur de l'Unité de coordination régionale des Caraïbes du PNUE (PNUE-CAR/UCR), et M. Ricardo Sánchez Sosa, Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PNUE-ROLAC).
6. Dans ses remarques liminaires, M. Andrade a souhaité la bienvenue au ministre et aux autres membres du Bureau, aux délégués, aux représentants des autres organisations des Nations Unies et des organisations caribéennes, aux donateurs, aux représentants d'ONG, aux médias et aux observateurs. Il a exprimé sa solidarité avec le peuple jamaïcain attaché à relever son pays après le passage du cyclone Ivan qui l'a balayé à peine deux semaines avant la réunion et a pris note de la volonté du gouvernement, de la population et de la communauté internationale de contribuer au retour à la normale. Il a mentionné aussi d'autres pays de la région qui ont été touchés récemment par des cyclones, à savoir Haïti, la Grenade, les Bahamas, la République dominicaine, les Etats-

Unis, les îles Caïmans et Cuba. L'assemblée a observé une minute de silence en hommage aux victimes dans ces pays.

7. Le coordonnateur a constaté que le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) avait enregistré des progrès en matière de financement et d'exécution de projets, malgré les ressources limitées mises à la disposition du Secrétariat et l'irrégularité des contributions des gouvernements au Fonds d'affectation spéciale de Caraïbes. Il a souligné que les gouvernements français, nord-américain et suédois avaient apporté des contributions extraordinaires à des projets concrets. Il a reconnu l'importance du partenariat stratégique et du soutien continu en provenance des gouvernements, et a invité instamment tous les participants à examiner attentivement les documents qui leur ont été présentés et à œuvrer de concert en vue de dégager des solutions concrètes à ces questions importantes. Il a conclu en affirmant une nouvelle fois la volonté du Secrétariat de renforcer les partenariats existants et à nouer de nouvelles alliances qui permettront d'atteindre des progrès bien plus tangibles aux échelles nationale et régionale.
8. La coordonnatrice du Programme d'action mondial (PAM) a transmis les salutations de M. Klaus Topfer, directeur exécutif du PNUE, signalant qu'il reconnaissait à sa juste valeur l'importance du PEC. Elle a ensuite adressé ses condoléances aux pays de la région touchés par des cyclones. Elle a remercié le gouvernement jamaïcain non seulement pour son soutien à cette Réunion, mais pour son appui continu au Programme dans la mesure où il accueille l'Unité de coordination régionale. Elle a indiqué que le PEC constituait, sous la conduite de son coordonnateur, un exemple pour les autres programmes concernant les mers régionales, du fait de son ordre du jour global et de ses résultats significatifs.
9. Le directeur du Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes a fait état de son intérêt d'apporter aux Etats membres le soutien de son bureau à travers la coopération du PEC.
10. M. le ministre Franklyn (mot d'ouverture à l'annexe VI de ce rapport) a remercié le coordonnateur du Programme de son invitation et a remercié en particulier les participants venant d'outre-mer. Il a souligné combien il était important de faire mieux comprendre le rôle important du PEC dans l'amélioration des conditions de vie des habitants de la région. Il a indiqué que la communauté internationale avait apporté une aide importante aux pays frappés par le cyclone Ivan. Il a fait état des dommages causés par celui-ci à la Jamaïque et assuré que la poursuite du relèvement du pays se fera d'une manière efficace. Il a souligné que le PEC et la région devait donner une grande priorité à la réponse aux phénomènes et aux catastrophes naturelles, et que la communication avec la population était vitale si l'on voulait que celle-ci comprenne et soutienne les actions engagées par le gouvernement et les différentes institutions.
11. Le ministre a déclaré la Réunion officiellement ouverte le mardi 28 septembre 2004 à 9h 30.

POINT 2: ORGANISATION DE LA REUNION

a) Règles de Procédure

12. Les participants à la Réunion sont convenus d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE, publié sous la cote UNEP/GC/3/Rev.3.

b) Élection des Officiers

13. La Réunion a élu parmi les participants les officiers suivants: le Président, trois vice-présidents et un secrétaire. Ces officiers formeront le Bureau des Parties contractantes pour la période allant jusqu'à la convocation de la deuxième Réunion Intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Le Président du Bureau sera aussi le Président du Comité de surveillance.

14. Les participants à la Réunion ont élu parmi les experts les membres du Bureau suivants:

Président:	M. Hamlin Jordan	(Venezuela)
Premier Vice-président:	Mme. Mara Murillo	(Mexique)
Deuxième Vice-président:	M. José A. Castelló	(Cuba)
Troisième Vice-président:	Mme. Icilda Humes	(Belize)
Rapporteur:	Mme. Anne Chick	(États-Unis)

c) Organisation du travail

15. Les langues de travail de la Réunion étaient l'anglais, l'espagnol et le français. Les documents de travail de la Réunion étaient disponibles dans toutes les langues de travail.
16. Le secrétariat a convoqué la Réunion en séances plénières, avec l'assistance de groupes de travail établis par le Président. Des services d'interprétation simultanée dans les langues de travail ont été fournis pour les séances plénières.

POINT 3: ADOPTION DE L'AGENDA

17. La Réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour tel que contenu dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.24/1. Des délégués ont suggéré de le réorganiser pour optimiser les discussions et permettre davantage de débats préliminaires avant leur présentation en séance plénière. On a signalé par exemple que les membres du Groupe de travail intersession n'avaient pas eu assez de temps pour discuter le document concernant les Règles de procédure et le Règlement financier du PEC et en faire le rapport à la

Réunion. L'ordre du jour a été adopté après quelques ajustements tel qu'il apparaît à l'annexe I du présent Rapport.

**POINT 4: RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE DE SURVEILLANCE ET
PRESIDENT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES**

18. Le président sortant du Comité de suivi et président du Bureau des Parties contractantes a soumis son rapport sur la période biennale 2002-2003 [UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.3].
19. M. Arnulfo Franco, délégué du Panama, a remercié ses collègues du Bureau sortant de leur soutien depuis la Dixième Réunion intergouvernementale, à savoir Sainte-Lucie (premier vice-président), la France (second vice-président), Cuba (troisième vice-président) et le Royaume-Uni (rapporteur). Tout en faisant état des ressources limitées du Secrétariat et des contributions irrégulières de nombreux gouvernements au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, il a souligné les progrès considérables enregistrés par différents projets de financement et de contribution matérielle. Il a remercié les gouvernements français et nord-américain de leurs importantes contributions, ainsi que leurs contributions extraordinaires et de celle du gouvernement suédois à des projets concrets.
20. Le président s'est félicité du fait que la Barbade et les Etats-Unis d'Amérique avaient ratifié le Protocole SPAW et des efforts consentis par différents gouvernements pour devenir Partie contractante. Il a été heureux d'annoncer que Trinité-et-Tobago et son propre gouvernement, à savoir le Panama, avaient ratifié le Protocole sur la pollution provenant des sources et activités terrestres et que la France et les Etats-Unis étaient sur le point de compléter les démarches pertinentes.
21. En ce qui concerne les aspects financiers du Programme, il a réitéré son inquiétude devant le niveau des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale. Plusieurs gouvernements ont fait toutefois des contributions extraordinaires en accueillant des réunions, tels le Nicaragua (Deuxième Réunion du CCSTI/LBS, 2003) et les Antilles néerlandaises et les Etats-Unis (Deuxième Réunion du CCST/SPAW, 2003). Il a ensuite fait référence au Mémorandum de coopération avec l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI), d'un montant d'un million de dollars, présenté comme une négociation réussie permettant de soutenir le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la région des Caraïbes.
22. Parmi les différents partenaires du PEC, le président a signalé que le GEF avait, en mai 2004, alloué 12 millions de dollars au projet de Gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants dans les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, qui sera mis en œuvre en coordination avec l'Institut de santé environnementale des Caraïbes. Le GEF a aussi approuvé un financement de 4,5 millions de dollars alloué au projet pour réduire les déversements de pesticides dans la mer des Caraïbes, mais le Président a invité instamment les pays participants à concrétiser leurs engagements de financement à partir dudit Fonds. Il a aussi signalé le don de 3 millions de dollars fait par l'USAID et la Fondation des Nations Unies dans le cadre de l'ICRAN pour le projet Barrière corallienne

- d'Amérique centrale. Il a aussi fait référence à l'initiative partenariale De l'eau blanche à l'eau bleue, où le Secrétariat joue un rôle clef, suite aux efforts engagés durant la période biennale 2002-2003.
23. En matière de gouvernance, il a indiqué que le Mémorandum d'entente avec la Convention de Bâle pour la coopération à la gestion écologique des déchets dangereux, la participation du Secrétariat à la préparation de la Nouvelle Stratégie pour les mers régionales et le développement des Programmes d'action nationaux dans le cadre du Programme d'action mondial, pouvaient être considérés comme d'excellentes initiatives à poursuivre durant la prochaine période biennale.
 24. Le Président a eu le plaisir de citer plusieurs organisations nationales, régionales et internationales avec lesquelles le PEC collabore de près. Il a exprimé le souhait que ces efforts de coordination se renforcent à l'avenir grâce aux activités des CAR LBS, SPAW et sur les pollutions pétrolières.
 25. Dans ses conclusions, il a recommandé que les membres se concentrent sur les points clefs, tels que l'importance des Règles de procédure ; la nécessité que les gouvernements s'engagent plus à fond dans le Programme ; la nécessité de fixer des objectifs réalistes ; la nécessité de liaison avec les initiatives environnementales mondiales ; l'amélioration de la situation financière fragile du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes ; la nécessité d'un soutien politique, programmatique et financier total des gouvernements membres afin que le PEC soit en mesure de fonctionner à fond.
 26. Différents délégués ont félicité le président sortant de son rapport. Le délégué costaricien a informé la réunion des efforts significatifs consentis par son gouvernement pour ratifier le Protocole concernant la pollution provenant de sources et activités terrestres, que le parlement est en train d'examiner.
 27. La réunion s'est félicitée du fait que le président ait inclus dans son rapport les problèmes concrets rencontrés par le PEC, ce qui contribuerait à ce que le programme de travail fonctionne plus efficacement durant la prochaine période biennale, l'accent devant être mis sur une collaboration accrue et sur la durabilité à long terme.

POINT 5: RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PNUE SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES (2000-2001)

28. Le secrétariat a présenté le Rapport du directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2002-2003), tel qu'il apparaît sous la cote UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.4, mettant l'accent sur les réponses données aux décisions de la Dixième Réunion intergouvernementale et de la Septième Réunion des Parties contractantes tenues à Montego Bay du 7 au 11 mai 2002 [UNEP(DEC)/CAR IG.22/8], ainsi qu'aux décisions et aux recommandations d'autres réunions convoquées par le PEC durant la période biennale 2002-2003.

29. M. Nelson Andrade, coordonnateur du Programme, a commencé par présenter les activités, les progrès et les problèmes principaux du PEC durant la période biennale 2002-2003 en présentant une évaluation des ressources limitées du Secrétariat, lequel a bénéficié par ailleurs, en sus de ses propres ressources, de l'apport de quatre fonctionnaires principaux et de dix personnels d'appoint. À cet égard, le fonctionnaire administratif du Programme et son adjoint administratif sont payés à partir du poste frais généraux (13 %) prélevés des contributions au Fonds d'affectation spéciale (tous les autres postes étant couverts à partir du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes). Il faut compter par ailleurs un fonctionnaire national provenant de l'International Coral Reef Action Network (ICRAN) et payé par l'ICRAN. Le coordonnateur a rappelé que le poste de l'AMEP était resté vacant pendant plus d'un an depuis juin 2003, et que le recrutement avait conduit à la nomination de M. Christopher Corbin, de Sainte-Lucie, en septembre 2004.
30. Le coordonnateur a indiqué que le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes avait reçu 641 000 dollars en 2002 et 647 000 en 2003. Tout en soulignant que le Secrétariat continuait de faire face à des problèmes d'arriérés et de retard de contributions, il s'est félicité du fait que de nombreux gouvernements avaient apporté des contributions extraordinaires. À cet égard, il a reconnu les contributions substantielles faites par le gouvernement suédois qui a affecté deux fonctionnaires professionnels juniors respectivement au SPAW et à l'AMEP et financé des activités concrètes du plan de travail.
31. Le coordonnateur a indiqué les actions engagées par le Secrétariat en vue de donner suite aux décisions de la Dixième Réunion intergouvernementale et aux décisions et recommandations des autres réunions intergouvernementales et techniques du PEC, en particulier les réunions sur la Stratégie du PEC, sur la création des CAR-LBS et sur la mise en œuvre du plan d'action.
32. Le coordonnateur a indiqué par ailleurs que, durant la période biennale, l'AMEP avait facilité les discussions entre les gouvernements nord-américain et français en vue d'une version juridiquement correcte du Protocole LBS en anglais et en français, ce qui en facilitera la mise en œuvre. Trinité-et-Tobago a accédé au dit Protocole et le Panama a déposé l'instrument d'accession.
33. Le coordonnateur a demandé ensuite aux fonctionnaires de présenter l'état d'avancement des programmes dont ils sont responsables, à savoir AMEP (Evaluation et gestion de la pollution environnementale), SPAW (Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégés) et CEPNET (Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières). Il a aussi fait savoir que les représentants des quatre Centres d'activités régionaux en présenteraient la situation dans le cadre de leurs programmes de supervision respectifs. Les présentations se rapportent toutes au Rapport du directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2002-2003) [UNEP(DEC)/ CAR IG.24/INF.4].
34. Le nouveau fonctionnaire du programme AMEP a signalé que son exposé avait trait aux activités réalisées avant son arrivée au Secrétariat. Le programme AMEP implique une

coordination avec de nombreux partenaires et activités, en particulier les Centres d'activités régionaux de Cuba et de Trinité-et-Tobago ayant trait au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres. AMEP coordonne aussi les travaux du CAR/REMPEITC ayant trait au Protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

35. Le sous-programme AMEP a coordonné plusieurs activités dans le cadre du projet Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes, des rapports nationaux ayant concerné la Colombie, le Costa Rica et le Nicaragua. Un rapport régional a servi de base à une nouvelle proposition soumise au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et actuellement à l'étude.
36. Le projet Planification de la réhabilitation, de la gestion environnementale et de la mise en valeur des zones côtières du Nicaragua, de l'Honduras et du Guatemala à la suite du cyclone Mitch, a permis d'identifier des bassins versants, de mettre au point des plans de gestion de bassins versants et de développer des mécanismes permettant d'améliorer la coordination.
37. Le projet du FEM intitulé Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits Etats insulaires en développement comprend des éléments ayant trait à la gestion et la biodiversité des zones côtières, l'essor du tourisme, la protection des approvisionnements en eau, les sources de pollution terrestres et le changement climatique. Au terme des deux étapes du volet B du mécanisme de préparation du projet, le FEM a approuvé en mai 2004 la totalité du projet pour une période de cinq ans pour un montant de 12 millions de dollars (complétés par 11 millions cofinancés par différentes sources).
38. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a géré avec Cuba et la Jamaïque les aspects bilatéraux du projet FEM Formation pour la remise en état des baies polluées. L'Unité de coordination régionale a facilité une coordination et des échanges de connaissances sur ce projet à l'échelle régionale grâce à deux ateliers.
39. En ce qui concerne le projet Collecte et épuration des eaux usées : mise en œuvre de l'annexe III du Protocole LBS, les participants ont appris qu'un petit projet a été présenté au Programme d'action mondial (PAM) pour considération. Un mémorandum d'entente a été signé avec le Construction Resource and Development Centre (CRDC) de Jamaïque, en vue de solutions viables d'assainissement écologique dans les communautés de Whitehorses, de Pamphret et de Botany Bay, à St. Thomas (Jamaïque).
40. Finalement, un mémorandum d'entente a été signé avec la Jamaïque, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago pour développer leurs programmes d'action nationaux. La Jamaïque s'est engagée dans ce sens en avril 2003 et a achevé un premier projet en septembre 2003. La seconde étape est censée débiter au cours de la prochaine période biennale, une fois les leçons tirées de l'expérience acquise. Un partenariat avec le Secrétariat du Programme d'action mondial et la division PAM de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) permettra de contribuer à la mise au point de jusqu'à quinze programmes d'action dans la région des Caraïbes.

41. Mme Hazel McShine, directrice du CAR/LBS de Trinité-et-Tobago, en poste à l'Institut des Affaires Maritimes Internationales (IMA), a présenté un résumé des principales activités réalisées à ce jour, dont l'établissement d'une commission gouvernementale chargée d'examiner une proposition du gouvernement trinitadien afin d'accéder au Protocole LBS, qui a conduit à l'accession au Protocole LBS du gouvernement de Trinité-et-Tobago ; la présentation du Protocole LBS et des fonctions du CAR à l'Association of Marine Laboratories of the Caribbean (AMLC) en juillet 2002 ; la réalisation d'un atelier de formation régional sur les techniques d'enlèvement des nutriments et la gestion des eaux usées, en décembre 2002 ; la présentation du Plan de travail commun des CAR à la Deuxième Réunion du CCSTI au Nicaragua, en mai 2003 ; la mise au point d'un plan de travail national pour Trinité-et-Tobago à la demande du PNUE, en septembre 2003, financé par le département d'Etat des États-Unis ; et le partenariat noué entre le département d'État des États-Unis, l'UNEP-CAR/RCU et l'IMA à la Conférence sur l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue, en mars 2004, en vue de financer un projet régional de promotion du protocole LBS.
42. M. Antonio Villasol, directeur du CAR/LSB de Cuba, fonctionnant au Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías de Cuba (CIMAB), a fait état des activités engagées, dont deux ateliers sous-régionaux pour le Global International Water Assessment (GIWA), l'un pour la sous-région 4 en 2002, à Cuba et l'autre en Colombie pour les sous-régions 3 et 4 en 2003. Le CAR a participé en 2003 au Regional Training Workshop on Nutrient Removal Technologies and Wastewater Management, tenu à Trinité-et-Tobago, avec la participation des correspondants du Protocole LBS. En 2003, un atelier régional s'est déroulé à Cuba (Regional Training Workshop in Sewage Re-use and Disposal in the Wider Caribbean Region) avec la participation d'experts nationaux de la région. Un atelier national a été tenu cette même année sur l'enlèvement des nutriments (projet FEM), tandis que des voyages d'études ont été organisés dans trois pays avec visites de sites de traitement des eaux résiduelles municipales. En 2004, le CAR/RCU et le CAR/CIMAB ont signé des mémorandums d'entente en vue de lancer un projet destiné à actualiser le rapport technique 33 du PNUE et un projet pour promouvoir le Protocole LBS.
43. M. Gabino González, représentant du CAR/REMPEITC-Carib, a commencé par un bref historique du Centre, pour présenter ensuite ses approches, ses objectifs et son fonctionnement. En matière de financement du Centre, il a mentionné le mémorandum d'entente signé entre l'UNEP-CAR/RCU, l'OMI, le gouvernement des Antilles néerlandaises, ainsi que des pays, des compagnies et des organisations, en vue de contribution financière ou en nature. Il a présenté les activités réalisées par le Centre, en fonction du plan de travail et du budget adoptés par le Comité directeur à Montego Bay (Jamaïque) les 5 et 6 mai 2002, soulignant en particulier la Convention internationale sur la préparation, la réponse et la coopération face aux déversements d'hydrocarbures au niveau I (Suriname), au niveau II (République dominicaine, Curaçao et Panama) et au niveau III (Pérou), les réunions d'instructeurs, l'Exercice de mobilisation entre les garde-côtes des USA et du Mexique, l'atelier sur le Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dues à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), l'Atelier sur l'évaluation des risques écologiques, la participation au Groupe de travail sur les

déversements d'hydrocarbures de l'International Petroleum Industry Environment Conservation (IPIECA), l'Atelier de l'OMI sur le partenariat, la Quatrième Réunion du projet du golfe du Honduras, la réunion de l'Equipe de réponse régionale caribéenne (CRRT) et la mise au point d'une base de données sur la réponse aux déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes.

44. La fonctionnaire du programme régional SPAW a présenté les principales activités réalisées pendant la période biennale et ses principales réussites. Elle a souligné les efforts consentis pour promouvoir le Protocole SPAW et signalé que deux nouvelles Parties contractantes avaient rejoint le Protocole et que d'autres, à savoir la Jamaïque, le Guatemala et le Royaume-Uni, avaient informé officiellement le Secrétariat qu'ils avaient engagé les démarches de ratification. Elle a aussi parlé de la Deuxième Réunion des Parties contractantes au SPAW, tenue à Montego Bay en mai 2002, et de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) auprès du SPAW, tenue à Curaçao en juin 2003 avec le soutien financier du gouvernement des Antilles néerlandaises et celui des Etats-Unis d'Amérique. Elle a mis en valeur le fait que le gouvernement français avait renouvelé son engagement envers le Centre d'activités régional du SPAW, installé à la Guadeloupe, qui était devenu opérationnel à partir de la mise à disposition de personnels supplémentaires en janvier 2003.
45. Le sous-programme SPAW coordonne des activités de soutien aux zones protégées en appuyant et en renforçant les responsables de zones marines protégées par l'intermédiaire du Fonds de micro-financement, la reformulation de la base de données de CaMPAM et de l'actualisation périodique de ses listes électroniques, ainsi que le démarrage d'un projet de principes directeurs concernant l'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW avec le concours du CAR/SPAW.
46. Partant des acquis antérieurs, le projet Formation de formateurs concernant les zones protégées a été rendu accessible à plus de pays anglophones et hispanophones durant la période biennale grâce à deux nouveaux stages régionaux qui sont suivis actuellement par des activités de formation locales soutenues aussi par le Programme.
47. La fonctionnaire a aussi décrit des activités concernant les espèces menacées ou en danger, entre autres, le rapport régional sur l'état des frayères et sur la stratégie à suivre ; la base de données du SPAW sur les espèces ; le plan de restauration national du lamantin à Trinité-et-Tobago, et la préparation d'un plan d'action régional pour les mammifères marins.
48. Bonne note a été prise du fait que la mise en œuvre dans les Caraïbes du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) constituait l'élément clef des activités du SPAW en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des principaux écosystèmes. Plusieurs activités ont été mises en valeur, dont les activités de suivi des récifs coralliens, le rapport Les Récifs en péril dans les Caraïbes, le soutien de l'USAID et du Fonds des Nations Unies aux récifs d'Amérique centrale, et la collaboration avec l'initiative régionale Pavillon bleu.
49. M. Maurice Anselme, directeur du CAR/SPAW, a présenté les activités du CAR, telles que la réunion de préparation du Plan d'action pour les mammifères marins, l'atelier sur

la mise au point de principes directeurs et de critères en vue de l'évaluation des zones protégées à inscrire sur les listes SPAW (avril 2004), la coordination du Groupe de travail par courrier électronique chargé de préparer les principes directeurs. Le CAR a aussi fourni une aide générale et un soutien administratif au Secrétariat, soutenu la recherche de financement et la promotion du Protocole SPAW grâce à la production et à la traduction de documents et de matériaux d'information.

50. Le fonctionnaire chargé du CEPNET (Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières) a indiqué que les Programmes pertinents continueraient d'offrir un soutien et des conseils aux sous-programmes AMEP, SPAW et ETA (Education, formation et sensibilisation) en vue de faciliter la mise en œuvre de la Convention et des protocoles. Il a noté que la coordination entre les agences était devenue très importante à cet égard durant la période biennale, et du fait de la période de transition dans la coordination de l'AMEP.
51. Le sous-programme CEPNET a coordonné le projet Renforcement des capacités de traitement de l'information de l'UCR/CAR par des activités comprenant une formation à domicile sur ordinateur. Le site Internet du PEC a été actualisé et perfectionné dans le cadre du projet Consolidation du site Internet du Programme pour l'environnement des Caraïbes, ce qui a impliqué aussi l'amélioration et la rationalisation de plusieurs moyens de communication du PEC et de différents sous-programmes.
52. Le fonctionnaire a souligné que, même si aucun fonds n'était assuré pour le projet Analyse spatiale pour l'aide à la prise de décision, il espérait que celui-ci deviendrait une composante d'autres activités concernant le développement de centres d'échange dans le cadre des plans de travail de l'AMEP et du SPAW, telles que le centre d'échange du Programme d'action mondiale et la base de données du CaMPAM. Le CEPNET est finalement responsable du maintien et du développement du site Partenariat pour l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue, qui est devenu une part importante du travail mené par le fonctionnaire du programme et son équipe, et l'un des fleurons du PEC dans la région.
53. Le CEPNET a assuré la coordination avec les initiatives d'évaluation environnementale mondiale et régionale, jouant un rôle de facilitateur du projet Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), de l'Evaluation de la mer des Caraïbes (CARSEA), de l'Evaluation marine mondiale et autres.
54. Aucun fonctionnaire n'a été assigné au Secrétariat, durant la période biennale 2002-2003, au sous-programme Education, formation et sensibilisation, mais ces tâches ont été supervisées et développées par le coordinateur et chaque fonctionnaire de programme quand elles peuvent être intégrées à des projets développés dans le cadre du Plan de travail et du budget du PEC.
55. Le fonctionnaire du programme CEPNET a informé la Réunion des activités d'Education, formation et sensibilisation. Le Secrétariat est en mesure de répondre aux questions concernant des informations sur la pollution marine, la vie sauvage et la protection des ressources naturelles, des informations géographiques, etc. Le Secrétariat

a également soutenu des initiatives et des publications de brochures d'information pour le PEC en général et pour les activités du SPAW.

56. Mme Una McPherson, fonctionnaire administratif p.i., a présenté un tableau d'ensemble des dépenses du PEC pour la période biennale aussi bien pour les frais généraux globaux et de coordination que pour chaque sous-programme. Elle a expliqué que dans les cas du CEPNET et d'ETA, la plupart des dépenses étaient intégrées aux frais généraux. Elle a souligné la relative importance des contributions extraordinaires pour la mise en œuvre des activités de l'AMEP et du SPAW.
57. La Réunion a été invitée à faire des remarques supplémentaires sur la mise en œuvre du PEC pour la période biennale 2002-2003 et à poser des questions au Secrétariat pour éclaircir certains aspects du Rapport.
58. Des délégations ont félicité le Secrétariat et les CAR de leur excellent travail et de leurs progrès malgré les ressources humaines et financières limitées. Un délégué a signalé en particulier que le PEC dispose de la capacité potentielle de jouer un plus grand rôle de soutien aux initiatives du développement durable dans la région. Des délégués de la Barbade, de la Jamaïque et de Sainte-Lucie ont renouvelé leur engagement envers la Convention et la ratification des protocoles.
59. Des délégués ont estimé que le CEPNET devrait se concentrer non seulement sur le renforcement des capacités du Secrétariat, mais encore sur le développement de capacités à l'échelle nationale. Un délégué a reconnu que, puisque le CEPNET n'organisait pas d'activités de formation, des efforts devraient être faits pour renforcer celles-ci dans la mesure des disponibilités financières.
60. Le délégué de la Barbade a informé qu'un mémorandum d'entente avait été signé entre l'IOC et le PNUE, et il a réitéré l'importance de disposer d'informations et de données scientifiques solides pour prendre des décisions, notamment dans le domaine de la prévention des catastrophes.
61. Un délégué a demandé des éclaircissements sur les méthodes concrètes employées pour les allocations budgétaires et les dépenses une fois le budget adopté par la Réunion intergouvernementale. Le Secrétariat a informé que les méthodes budgétaires provenaient du Bureau du Kenya, mais qu'il chercherait des précisions pour répondre au délégué.
62. Des délégués ont recommandé une plus grande synergie entre les différents domaines du PEC et ont souligné que le Secrétariat et les pays membres devraient assurer continuellement la promotion de la Convention et de ses protocoles pendant l'intersession. La délégation des Etats-Unis a réitéré l'importance que le PNUE et les agences des Nations Unies et les pays membres soutiennent le PEC et les travaux du Secrétariat. Elle a aussi recommandé de prêter attention à une approche par programme à long terme pour le développement des projets, en vue de garantir un plus grand soutien financier aux opérations. Cette approche devrait se faire à partir des acquis actuels du Programme.

63. Des délégués ont exprimé leur inquiétude devant la quantité de pays encore en état d'arriéré de paiement et ont encouragé tous les délégués à alerter les plus hautes instances de leur pays pour régler cette question. Un délégué a aussi suggéré que le Secrétariat envisage de mener des missions dans certains pays précis pour contribuer à la promotion de la Convention et de ses protocoles, pour encourager des nouvelles adhésions et pour assurer le paiement des arriérés des membres actuels.
64. Plusieurs délégués se sont félicités de la nomination d'un nouveau fonctionnaire de programme à l'AMEP.
65. Le Secrétariat a reconnu la nécessité du développement de capacités à l'échelle nationale dans le cadre du programme CEPNET, tout en signalant l'insuffisance des ressources qu'il connaît. Il a souligné ensuite que les CAR étaient appelés à devenir des centres de pointe. Ceci devrait aider les pays membres à concrétiser les objectifs des accords internationaux en prenant des actions appropriées à l'échelle nationale. Il a envisagé ces activités nationales et les réunions de coopération régionale qu'il a organisées comme deux aspects essentiels de son travail. Il a souligné que certains nouveaux projets d'activités du PEC, tels la Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières (IWCAM) et MAR, contribueraient à renforcer chez les gouvernements membres, en particulier les Petits Etats insulaires en développement, le sentiment que le PEC leur appartient.
66. Le Secrétariat a enfin signalé l'importance vitale du Protocole LBS et de sa mise en œuvre pour assurer des conditions de vie durables dans la région, du fait de l'importance du tourisme et des pêcheries dans les économies nationales.

POINT 6: RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE LA JAMAÏQUE SUR L'ACCORD DE PAYS HOTE AVEC LE PNUE

67. Le président ayant invité le gouvernement jamaïcain à informer le Secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes de l'état de l'Accord du pays hôte avec le PNUE, le délégué a présenté le résumé pertinent (voir annexe VII de ce rapport).
68. Ledit rapport souligne les termes de l'accord signé avec le pays hôte en novembre 1983 et ayant conduit en 1985 à la création de l'Unité de coordination régionale à Kingston, les conditions envisageant, entre autres, l'installation gratuite dans les locaux, des salaires pour deux personnels de 1986 à 1998 et le paiement pour la maintenance de bureaux.
69. Le gouvernement jamaïcain et le PNUE ont poursuivi le dialogue pour régler les problèmes en suspend et signer un nouvel accord. L'idée d'une Maison des Nations Unies à la Jamaïque, qui regrouperait la plupart des agences de l'ONU, dont l'Unité de coordination régionale, en un seul espace, au Block 11, 14-20 Port Royal Street, Kingston, son adresse actuelle, remonte à 1999.
70. Le délégué a informé que le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et le ministre de la Terre et de l'Environnement étudiaient à fond un nouvel accord en vue de

la création de la Maison de l'ONU et que son gouvernement s'engageait toujours à le signer.

71. Le Secrétariat a remercié le gouvernement jamaïcain de son exposé et s'est félicité de son engagement à continuer de l'accueillir. Le coordonnateur de l'Unité de coordination régionale des Caraïbes du PNUE s'est engagé à poursuivre les discussions sur les possibilités de créer cette Maison de l'ONU dans ses propres locaux.

POINT 7: STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR 2005-2009

72. Le président a invité le Secrétariat à présenter le document classé sous la cote UNEP(DEC)/CAR IG.24/3, intitulé Profil d'une stratégie pour la mise en œuvre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes dans le cadre du Programme des Mers Régionales et du développement durable pour la période 2005-2009. Dans sa décision I, la Dixième Réunion intergouvernementale avait adopté la Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2002-2006 et demandé au Secrétariat de publier un document final reflétant les contributions et les résultats des discussions qui y avaient eu lieu. Tenant compte de différentes initiatives récentes, telles que le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable, la Stratégie du PNUE pour le Programme des mers régionales et l'Examen au terme des dix années du Programme d'action de la Barbade pour les petits Etats insulaires en développement, le Secrétariat a préparé une importante mise à jour de la Stratégie adoptée par la Dixième Réunion intergouvernementale, afin de fournir un document sur la stratégie quinquennale plus en accord avec les orientations mondiales et régionales relatives à la gestion des mers régionales.
73. M. Franklin McDonald a commencé par faire un bref résumé de l'évolution et du développement du PEC. Il a indiqué que la capacité nationale et régionale de faire face aux questions environnementales s'était sensiblement renforcée de 1981 à 2004. Il a mentionné un certain nombre de facteurs y ayant contribué – la réunion de Rio, l'agenda 21, des initiatives telles que le Programme d'action du Sommet mondial sur les petits Etats insulaires en développement, la Déclaration et les Objectifs du Millénaire, le Programme d'action du Sommet mondial sur le développement durable, l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et l'Initiative De l'eau blanche à l'eau bleue – tous facteurs qui ont facilité une approche d'ensemble de la gestion intégrée à l'appui du développement durable.
74. Il a signalé qu'il était capital de prendre ces nouvelles capacités en considération afin de développer la stratégie du PEC pour 2005-2009.
75. La stratégie proposée reflète l'état actuel de l'environnement marin et côtier, le contexte politique international, l'amélioration des connaissances scientifiques et d'autres nouvelles questions. L'intervenant a signalé que la Cinquième Réunion mondiale des secrétariats du Programme des mers régionales (Nairobi, novembre 2003) avait mis

l'accent sur les éléments d'une nouvelle stratégie communs à tous les programmes de mers régionales et avait fait des propositions pour aborder les problèmes et les priorités identifiés dans la Décision 22/2 III du Conseil général du PNUE, et pour assurer que les Programmes de mers régionales contribuent dûment à l'atteinte des objectifs pertinents de Programme, du Programme d'action du Sommet mondial sur le développement durable et des Objectifs de développement du Millénaire.

76. La stratégie proposée pour 2005-2009 assure donc la mise en place de liens forts et efficaces entre les Programmes de mers régionales et le PNUE ainsi qu'avec les institutions nationales et multilatérales. La stratégie met par ailleurs l'accent sur le maintien des liens et des relations entre les différents secrétariats responsables d'accords de développement multilatéraux, en particulier ceux qui intéressent le PEC et visent à assurer une intégration optimale avec les partenariats locaux, nationaux, régionaux et mondiaux soutenant des initiatives de développement qui se fondent – tout en les intégrant – sur l'agenda 21, le Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, le Programme d'action du Sommet mondial sur les petits Etats insulaires en développement et les Objectifs de développement du Millénaire, dans le contexte du mandat concernant les mers régionales.
77. La stratégie du PEC a été conçue à la fois à partir des indications en matière de nouvelle stratégie proposées par les secrétariats des Conventions des mers régionales et des plans d'action et de l'approche et des missions générales du PEC, qui mettent plus l'accent sur les programmes. Il a été proposé que les organes et les membres des équipes du PEC lancent un examen à la fois des éléments de programme et des éléments prioritaires.
78. M. McDonald a conclu en insistant sur le fait que la nouvelle stratégie avait des implications en matière de personnel, ainsi que sur les capacités de travail commun ou de travail en commun et de négociations, ou des deux à la fois. Il faudra se doter d'une vision et d'une approche commune pluriannuelle pour obtenir un financement à long terme si l'on veut mettre en œuvre cette stratégie.
79. A la suite de Mr. McDonald, M^{me} Veerle Vanderweerd a fait une courte communication pour signaler que les Programmes de mers régionales avaient engagé des consultations périodiques et des partages d'expériences. Et ce en vue de garantir qu'ils soient opérationnels au XXI^e siècle, et non seulement en mesure d'aborder des questions traditionnelles ou révolues. Elle a confirmé que le PEC a servi à bien des égards de « modèle » à d'autres programmes de mers régionales. Ces consultations entre programmes devraient se poursuivre à Istanbul en novembre 2004, puisque les coordinateurs régionaux et les présidents de bureaux avaient été invités. Elle a signalé que les Programmes de mers régionales reconnaissent la nécessité de mieux contribuer au développement durable dans leurs régions géographiques.
80. En ce qui concerne l'approche du PNUE et la manière dont celui-ci répond aux besoins et aux réalités changeants des programmes de mers régionales, elle a indiqué que l'idée était de renforcer les secrétariats de façon qu'ils deviennent des « centres de service » plus efficaces et donc mieux en mesure d'offrir un soutien plus varié aux Etats membres. Elle a indiqué à cet égard que le PNUE était capable de diffuser les leçons

appries et les meilleures pratiques entre les programmes de mers régionales, et elle a donné en guise d'exemples les problèmes communs des CAR et des RAN, ainsi que d'autres problèmes similaires concernant un financement à long terme plus solide. Elle a soutenu la stratégie proposée en ce qui concerne la nécessité d'élargir l'horizon de la planification et d'engager des institutions comme le FEM dans des approches communes et des programmes indicatifs. Elle a signalé la nécessité que les Etats membres continuent de mobiliser des ressources et de prouver leur attachement aux programmes pour la région. Elle a conclu en réitérant que la nouvelle stratégie proposée par le PEC ajoutait de la profondeur et de la valeur à un programme déjà solide.

81. Au cours des discussions qui ont suivi, les délégués ont apporté un soutien général à la stratégie proposée.
82. La Colombie a demandé des éclaircissements sur le rôle des mécanismes régionaux et nationaux, et prié que la formulation sur ce point soit plus claire. La déléguée du Mexique a demandé que soit incluse l'approche de gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières pour les ressources côtières et marines.
83. Le délégué de Cuba a signalé que la formulation de la Stratégie devait dire clairement que le partenariat se fondait sur les principes établis au Sommet mondial sur le développement durable et que la Stratégie devait porter l'attention requise à la mise en place de capacités et aux ressources financières. Elle a demandé que son objection aux initiatives qui excluent des pays de la région (telle l'Initiative De l'eau blanche à l'eau bleue) apparaisse dûment dans le rapport final. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a indiqué que le processus démarré par WW2BW est accessible à tous dans la région, ainsi qu'à l'extérieur, afin de promouvoir la gestion intégrée des bassins versants et des écosystèmes marins.
84. Les délégations de la Colombie, du Mexique et des USA ont fait des propositions pour éclaircir les fondements des approches et des méthodes écosystémiques. Ils ont évoqué l'approche dégagée par la Conférence sur la biodiversité en ce qui concerne la définition d'écosystème.
85. La délégation des USA a appuyé fortement la Stratégie et reconnu que le PEC devait œuvrer de plus près avec toutes les agences gouvernementales pertinentes, tout en avertissant qu'il ne devait pas jouer le simple rôle de coordonnateur de tous les autres programmes et de toutes les autres initiatives régionales dans le cadre du mandat du PEC, mais qu'il devait au contraire chercher à collaborer activement avec eux. Ils ont aussi souligné l'importance de se baser sur les succès récents avec des donateurs institutionnels et internationaux et travailler vers un plan d'ensemble qui apporterait une stabilité financière au PEC.
86. Plusieurs délégations ont appuyé le besoin de promouvoir la Convention. Les Etats Unis ont proposé que, comme dans le conseil de l'Arctique, le président du bureau agisse en qualité de représentant politique des états membres.
87. La réunion a porté une attention particulière sur la sensibilisation du public et sur la nécessité de « consolider » cette composante en un élément spécifique.

88. La délégation de Cuba a demandé d'ajouter le texte suivant à l'élément IV :
- « Soutenir la supervision et l'évaluation :
 - en créant et en consolidant les capacités ;
 - en stimulant et assurant des sources de financement. »
89. Le délégué du Royaume-Uni a aussi fait sienne le principe de la Stratégie et indiqué que sa délégation attendrait de voir la version finale découlant de la réunion. Il a signalé spécifiquement la valeur utilitaire de l'approche par écosystème et la nécessité de consolider les échanges d'informations et en particulier des leçons tirées de l'expérience à travers la région. Il a attiré l'attention sur la sensibilisation du public et sur la nécessité de « consolider » cette composante en un élément spécifique. Il a indiqué la nécessité d'une évaluation objective et d'une diffusion appropriée des résultats de ces évaluations, par exemple sur les récifs en danger, à tous les secteurs de la région.
90. La déléguée de la Jamaïque s'est aussi félicitée de la présentation de la Stratégie et noté ses commentaires sur les questions « de plus haut niveau » qui impliquent un changement d'accent de la part du Secrétariat. Elle a suggéré qu'une attention particulière soit prêtée au rôle du Bureau de la Réunion intergouvernementale pendant l'intersession, ainsi que le rôle et la notoriété des centres de liaison nationaux. Elle a demandé instamment de prendre en considération les implications de la nouvelle stratégie pour le Secrétariat, dont la nécessité de remplir le poste vacant d'adjoint de l'UCR. En ce qui concerne la nécessité de renforcer la notoriété du programme, elle a signalé qu'il fallait y engager les centres de liaison nationaux. Elle a aussi suggéré que la question de l'augmentation des parties à la Convention et à ses protocoles soit traitée.
91. La déléguée jamaïcaine a aussi attiré l'attention sur la nécessité d'intégrer les approches du PEC et d'autres initiatives sectorielles similaires aux travaux des ministres latino-américains et caribéens de l'Environnement en rapport avec la question de la durabilité. Elle a donc suggéré que cela implique une action plus vaste de la part du PNUE. Elle a aussi signalé le grand nombre de rapports à rédiger, le fardeau que représentait la recherche de l'état des accords de développement multilatéraux, et de l'existence d'accords institutionnels intersectoriels. En ce qui concerne le financement, elle a indiqué que d'autres initiatives novatrices avaient été présentées et a insisté sur la nécessité d'une approche coordonnée telle que le projet de Fonds pour le financement durable des petits Etats insulaires en développement.
92. Les délégués se sont dits satisfaits de la préparation de la stratégie du PEC. La délégation colombienne a demandé des éclaircissements sur des questions ayant trait à la mise en pratique d'actions nationales et régionales, sur le rôle du PEC au sujet de la transcription des conventions et des protocoles dans la législation nationale.

POINT 8: REGLES DE PROCEDURE ET REGLES FINANCIERES DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES

93. Conformément à la Décision VIII de la dixième réunion intergouvernementale sur la continuité d'un groupe ouvert de travail intersession, établi lors de la treizième réunion du

Comité de surveillance, le Président a demandé au gouvernement des États-Unis d'Amérique de présenter les « documents de travail du groupe ouvert de rédaction intersession sur les Règles de procédure du Programme pour l'environnement des Caraïbes, les Règles financières de la Convention de Carthagène et du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et les Termes de référence du Fonds Fiduciaire des Caraïbes » (UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6).

94. Le délégué des États-Unis a mis en valeur les objectifs signalés dans le document d'information et l'historique de leur développement. Il a noté que, en conformité avec la Décision VII de la Dixième Réunion intergouvernementale, il s'agissait d'élaborer les trois options identifiées au préalable, d'évaluer la question de la participation et du droit de vote, d'examiner les arrangements financiers et d'analyser les expériences des autres programmes de mers régionales. Il a rappelé les trois grands volets à considérer dans la structure actuelle, à savoir la Convention, le Plan d'action et les Protocoles, ainsi que les arrangements de procédure et financiers ayant trait à ces trois volets.
95. Il a noté que les distinctions entre le Plan d'action et la Convention, en particulier les différences en matière de participants, d'organes d'administration et par conséquent de potentiel vis-à-vis des différentes activités et de comptabilité, avaient rendu difficile l'adoption des règles financières et de règles de procédure. À cet égard, il a reconnu que les arrangements futurs devraient continuer de permettre la plus large participation possible, mais il a souligné la nécessité de préciser les questions de procédure, telles que la participation de territoires et des États non partie à la Convention.
96. Il a présenté un schéma des trois options identifiées au préalable, à savoir : 1) maintenir les arrangements actuels et régler les problèmes au cas par cas ; 2) organiser formellement les arrangements actuels en faisant une distinction entre les règles relatives au Plan d'action et les règles concernant la Convention ; 3) restructurer les arrangements actuels en insérant les règles du Plan d'action dans celles de la Convention et donc analyser la question de la participation dans le cadre de cette dernière.
97. Tout en analysant ces options, il a noté que le Groupe de travail avait aussi examiné les précédents en provenance d'autres organes et forums internationaux, à la fois dans le cadre des programmes des mers régionales et hors de ce cadre, le rapport existant entre les plans d'action et la Convention, la participation des pays non partie à la Convention, des États partie et des territoires, ainsi que la question du financement du PNUE. Ces expériences ont fourni une grande variété de modèles et de possibilités que la Réunion a été invitée à examiner en fonction du contexte et des réalités de la région des Caraïbes.
98. Les participants ont été invités à porter toute modification relevante et correspondante au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6 et à décider d'autres actions.
99. La Réunion a remercié le gouvernement nord-américain d'avoir coordonné les travaux du Groupe de travail intersession et d'avoir présenté et discuté si brillamment le document qui met en lumière les principaux problèmes et fournit assez d'éléments et d'informations pour continuer à travailler à ces règles d'une importance vitale pour le fonctionnement du PEC. Plusieurs délégués ont noté l'importance de cette question et

indiqué qu'il était temps de formaliser les arrangements. D'autres délégués ont demandé instamment au groupe d'établir un calendrier d'avancement.

100. La question de la participation des territoires a soulevé beaucoup de discussions, le consensus qui s'est dégagé était qu'il fallait l'envisager avec prudence. Les Antilles néerlandaises ont noté que le territoire agissait de fait comme un Etat et qu'il ne serait donc pas acceptable pour lui de participer sous un statut différent. Une délégation a noté que, même s'il était souhaitable d'élargir la participation le plus possible, cette question devait se décider en conformité avec le droit international.
101. Un certain nombre de délégations ont été d'avis que la troisième option, à savoir la restructuration des arrangements actuels, était la meilleure manière de progresser vers la solution à la confusion existante, aussi longtemps que l'on maintiendrait la manière non discriminatoire dont les territoires participent pour le moment. D'autres délégations ont signalé qu'en plus de la participation des territoires, il fallait éclaircir et discuter d'autres questions, telles que le rapport entre le Plan d'action et la Convention et les questions financières qui s'y rattachent.
102. Il a été rappelé à la Réunion qu'elle devait aborder deux questions, même si elles n'apparaissent pas dans le document de discussion. À savoir : 1) Faut-il modifier les règles actuelles intérimaires pour assurer une prise de décision par consensus ; 2) Faut-il préciser que les budgets adoptés par les Parties au protocole ne le sont qu'à titre indicatif.
103. La Réunion a convenu que le document de discussion, en son état actuel, pouvait servir de point de départ au Groupe de travail pour mener ses travaux durant la Réunion ainsi que pendant l'intersession. Compte tenu de la nature sensible et complexe de cette question, décision a été prise de mener de nouvelles discussions, compte tenu du fait que les délégations présentes n'étaient pas en mesure de prendre des décisions finales sur les règles à cette Réunion.
104. Le Secrétariat s'est félicité de toutes les contributions, prenant note du fait qu'il fallait régler cette question vitale pour assurer le fonctionnement efficace du Programme, de la Convention et du Secrétariat. Les délégués et le Groupe de travail ont été invités à saisir l'occasion fournie par cette Réunion pour faire avancer les travaux le plus possible et à fixer éventuellement un calendrier à cet égard.
105. Le président du groupe de travail, le gouvernement des Etats Unis ont présenté les termes généraux d'un projet de décision qui étend le mandat du groupe de travail intersession et définit ses principaux objectifs d'activités : la participation des territoires, la participation d'états non membres, les interactions entre le plan d'action et la convention, la procédure de prise de décision et comment synthétiser les règles qui traitent de la prise de décision dans le cadre de la convention et/ou du plan d'action. Les résultats seront présentés à la douzième réunion intergouvernementale et neuvième rencontre des parties contractantes.

POINT 9: LIGNES DIRECTRICES DU FONCTIONNEMENT DES CENTRES D'ACTIVITES REGIONAUX (CAR) ET LES RESEAUX D'ACTIVITES REGIONAUX (RAN) DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES

106. La déléguée de Sainte-Lucie, dont le gouvernement est président du Groupe de travail intersession sur les principes directeurs concernant le fonctionnement des Centres d'activités régionaux (CAR) et des Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes, a commencé par souligner que le document UNEP(DEC) CAR IG.24/INF.7 ne reflétait pas correctement les discussions intervenues durant l'intersession. Aussi a-t-elle présenté un rapport oral.
107. La déléguée a souligné ensuite que son pays et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que les CAR de Trinité-et-Tobago et de Cuba, avaient présenté au Secrétariat des commentaires dont elle espérait qu'ils avaient été incorporés aux principes directeurs originaux en vue de préparer un document révisé, mais qu'ils sont toutefois disponibles auprès du Secrétariat en vue d'orienter les discussions.
108. Elle a souligné par ailleurs qu'indépendamment du fait que des groupes de travail intersession fonctionnant par courrier électronique s'avéraient utiles, en particulier sur des questions techniques, il faudrait envisager d'autres solutions, dont des groupes de travail durant la Réunion intergouvernementale ou des réunions un jour avant celle-ci, ou avant les réunions du COP ou du CCST. Elle a finalement suggéré que le Secrétariat leur apporte un soutien plus actif.
109. Une fois conclues les discussions sur ce point, décision a été prise d'établir un nouveau groupe de travail à composition ouverte, formé des directeurs des quatre CAR et d'autres gouvernements intéressés, présidé par le gouvernement vénézuélien et fonctionnant parallèlement à la séance plénière. Le Président a recommandé que le fonctionnaire d'AMEP apporte le soutien du Secrétariat au dit groupe de travail. Décision a été prise aussi que ce dernier axe ses travaux sur les principes directeurs déjà mis au point et sur les commentaires faits durant l'intersession, et s'attache à rédiger des principes directeurs qui pourraient être adoptés à cette réunion-ci ou à la suivante IGM.
110. Décision a aussi été prise que le groupe de travail se concentre sur deux questions séparées, quoique interdépendantes : les mécanismes de communication entre les CAR et les RAN et les principes directeurs concernant leur fonctionnement.

POINT 10: PANEL DE LA ONZIEME REUNION INTERGOUVERNEMENTALE SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA BARBADE EN PREPARATION POUR LA REUNION DE L'ILE MAURICE, 10-14 JANVIER 2005

111. Les participants ont été invités à réviser et à discuter la position des petits états insulaires en développement des Caraïbes concernant la réunion internationale pour la révision totale et intégrale du Programme d'Action pour le développement durable des petits états

insulaire en développement (Ile Maurice, janvier 2005) et le rôle du PNUE, prenant en considération les points pertinents de l'Agenda 21 sur la vulnérabilité des petits états insulaires en développement et prenant note du processus préparatoire pour l'Ile Maurice 2005, y compris les résultats de la Réunion préparatoire des Caraïbes, et en rappelant les Décisions du Conseil de direction 22/13 du PNUE, de février 2003, qui appelle au renforcement des capacités institutionnelles des petits états insulaires en développement et du Conseil de direction SS.VIII/2 du PNUE, du mois de mars 2004 relatifs aux petits états insulaires en développement, où il est demandé au Directeur exécutif du PNUE de préparer un rapport sur les résultats de la réunion internationale afin de le présenter au Conseil de direction à sa prochaine session et de les réviser dans le contexte du Forum pour l'environnement des Nations Unies.

112. M. Christopher Corbin, membre du Secrétariat du PEC, a expliqué que l'objectif du Groupe de discussion était de débattre des perspectives et d'apporter des idées sur la façon dont le PNUE pourrait soutenir le Programme d'action de la Barbade en fonction des zones côtières et marines, ainsi que sur la meilleure façon d'engager des partenaires et la communauté de donateurs dans le programme de développement durable des petits Etats insulaires en développement. Le Groupe de discussion est formé de M. Arthur Gray, représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de M. Franklin McDonald, conseil au PEC ; de M^{me} Veerle Vandeweerd, chef, coordinatrice du Programme d'action mondiale au PNUE, chef, coordinatrice des Mers régionales et des Petits Etats insulaires en développement ; et de M. Ricardo Sánchez, directeur régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Corbin a donné un bref aperçu de l'origine du Programme d'action de la Barbade, signalant que l'examen décennal, qui comprend des consultations régionales et inter-régionales, avait permis aux petits Etats insulaires en développement d'identifier des points forts, des points faibles et des directions futures.
113. M. Gray a résumé l'état des discussions depuis la Réunion préparatoire tenue en avril 2004 à New York dans le cadre de la douzième session de la Commission du développement durable. Il a signalé que le document de négociation, intitulé Document stratégique concernant le renforcement du Programme d'action de la Barbade pour les petits Etats insulaires en développement, a fait l'objet de très fortes critiques de la part de pays développés qui ont exprimé leur inquiétude devant le fait qu'il n'était guère concret et qui ont dit leur désaccord avec l'inclusion de questions telles que le commerce et le tourisme, ainsi qu'avec les nombreux appels supplémentaires à la communauté internationale, puisque, selon eux, les thèmes discutés n'étaient pas spécifiques aux SIDS. Ils ont aussi noté que plusieurs demandes faites par les SIDS à la communauté internationale avaient causé un certain déséquilibre dans le document sur la stratégie. M. Gray a aussi parlé de la réunion que le CARICOM a tenu début septembre au Belize où il a proposé de convenir d'un ordre du jour accompagné de priorités pour la réunion de Maurice. Il a attiré l'attention des délégués sur certains arguments contraires au groupement des petits Etats insulaires en développement et sur la nécessité d'adapter les Objectifs de développement du Millénaire à ceux-ci. Il a finalement souligné que le Programme d'action de la Barbade fournissait un cadre pour

le PEC et indiqué que la CEPALC était prête à collaborer avec d'autres institutions spécialisées au programme des petits Etats insulaires.

114. M. FranklIn McDonald a signalé les problèmes que doivent régler les Etats caribéens, tels que l'administration de leur vaste espace marin, et noté les progrès à faire en ce qui concerne le concept de vulnérabilité et la façon dont celui-ci peut aider les petits Etats insulaires en développement à aborder leurs problèmes sociaux, économique et environnementaux. Il a indiqué que les préparatifs de la Réunion internationale de Maurice avaient donné l'occasion d'identifier les leçons tirées de la mise en pratique du Programme d'action de la Barbade.
115. M^{me} Vandeweerd a réitéré l'engagement du PNUE vis-à-vis des petits Etats insulaires en développement. Elle a expliqué qu'elle avait soutenu d'entrée les préparatifs de la Réunion de Maurice. L'objectif du PNUE est dorénavant de fournir aux SIDS des contributions en nature plus intégrées, après avoir aidé chaque petit Etat insulaire sur un certain nombre de domaines prioritaires du Programme d'action de la Barbade. Elle a indiqué que le PNUE avait donné un aperçu détaillé de cette aide dans la publication intitulée *Assistance in the implementation of BPOA, 2004*. Elle a aussi informé que le PNUE et le Programme pour l'environnement de la région du Pacifique Sud renforceraient leur coopération. Elle s'est dite préoccupée d'assurer l'adoption d'actions concrètes lors de la réunion de Maurice.
116. M. Ricardo Sánchez a fourni un compte rendu détaillé des activités que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en collaboration avec le PNUD et le PNUE/PAM avait engagées dans les petits Etats insulaires en développement, dont un soutien, aux évaluations nationales, à l'organisation d'une réunion de la société civile avant la réunion préparatoire régionale des petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, et, avec le soutien du Programme d'action mondiale du PNUE, à la préparation d'un rapport de synthèse régional. Il a évoqué la décision adoptée par la Quatorzième Réunion du Forum des ministres latino-américains et caribéens de l'Environnement (Panama, novembre 2003) et a indiqué que le Bureau régional travaillait, en partenariat avec différentes organisations, à la mise au point du Programme pour les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, ceci comprenant, entre autres, le renforcement de la dimension environnementale du marché et de l'économie uniques caribéens, la coopération Sud-Sud, la mise en place de capacités et un mécanisme de coordination régionale, des activités supplémentaires concernant le Rapport sur l'état de l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, une évaluation du changement climatique (de concert avec l'University of the West Indies et le Climate Change Center), une réunion à la Cour caribéenne de justice pour améliorer la compréhension des magistrats sue les questions en rapport avec le droit environnemental, et la création d'une initiative, en partenariat avec la FAO, sur la dégradation des terres et sur la gestion des espaces terrestres.
117. Les délégués ont très bien réagi aux présentations susmentionnées. Une délégation a signalé qu'il existait une incompréhension à l'échelle nationale du Programme d'action de la Barbade et qu'il fallait donc en renforcer la prise de conscience dans la société

toute entière. Une autre délégation a souligné la valeur du partenariat et la façon dont, par exemple, l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue avait pris en compte les petits Etats insulaires en développement. Une autre délégation a signalé que les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes devraient adopter une position commune sur les questions marines et côtières au sein du PNUE. Plusieurs délégations ont demandé que les délégations des petits Etats insulaires en développement soient bien représentées à Maurice.

118. Des délégations ont présenté des recommandations, entre autres l'amélioration du financement à long terme au bénéfice des petits Etats insulaires en développement, des partenariats en conformité avec l'accord dégagé à la dernière réunion de la CARICOM en Belize, le rôle clef que doivent jouer le PEC et les autres programmes de mers régionales à la réunion de Maurice, et la nécessité de continuer d'alerter la communauté internationale sur la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement.
119. Décision a été prise d'élaborer une décision sur les petits Etats insulaires en développement qui sera soumise à la Réunion, de soutenir l'examen décennal, de demander que tous les Etats membres participent au plus haut niveau, d'encourager le PNUE à participer activement à la Réunion internationale de Maurice et de lui recommander de chercher à en intégrer les décisions pertinentes dans son propre mandat.

POINT 11: GESTION DES EAUX DE LESTAGE (BALLAST) ET ACTIVITES FUTURES DANS LA REGION DES CARAÏBES

120. M. Steve Raaymakers, de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), conseiller technique en chef du Programme GLOBALLAST (FEM-PNUD-OMI), a présenté les questions relatives aux eaux de ballast et aux espèces aquatiques envahissantes, de la nouvelle Convention internationale sur le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast et du Programme GLOBALLAST, tels qu'ils apparaissent au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.8), intitulé *Ballast Water Management and Future Activities in the Wider Caribbean Region*.
121. Les espèces invasives en général ont été identifiées, après la destruction de l'habitat, comme la seconde plus grande menace à la biodiversité mondiale. Les espèces invasives marines constituent l'une des quatre plus graves menaces pour les océans mondiaux, de pair avec la pollution marine, la surexploitation des pêcheries et la destruction de l'habitat. C'est pour affronter ce problème mondial que les Etats membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) ont récemment adopté la nouvelle Convention internationale sur le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast, et que l'OMI travaille actuellement à garantir son entrée en vigueur et sa mise en pratique dans les meilleurs délais.
122. M. Raaymakers a invité la région des Caraïbes à se joindre à la nouvelle étape du programme de partenariat de GLOBALLAST, et a recommandé aux différents pays

d'envisager la ratification de la nouvelle Convention et d'engager d'autres actions, en conformité avec le document d'information.

123. De nombreux délégués ont remercié le représentant de l'OMI de son information détaillée et enrichissante, et se sont félicités de l'initiative du Secrétariat de resserrer les liens entre le PEC et GloBallast, ainsi qu'avec la Convention de Cartagena et la nouvelle Convention sur les eaux de ballast.
124. Le délégué vénézuélien a suggéré d'engager des actions concrètes pour assurer le progrès de la région dans ce domaine, en particulier la mise au point de méthodes et de principes directeurs permettant d'alléger et d'évaluer l'impact des eaux de ballast, et la cartographie contenant des informations sur la vulnérabilité à partir d'analyses de risques. À cet égard, il a présenté la proposition concrète de créer une base de données régionale à partir de la collecte d'informations et d'installer un site pilote pour la région des Caraïbes qui pourrait servir à la formation et à la mise en place de compétences. Cette proposition apparaît à l'annexe 9 du présent Rapport.
125. Des délégations ont signalé qu'il fallait aborder cette question d'une manière active, compte tenu des menaces potentielles et de l'incidence d'éventuelles maladies liées aux eaux de ballast observées sur des écosystèmes marins de la région. Tel est le cas de la mort massive de *diedema* dans les années 80, probablement due à la vidange d'eaux de ballast. Une délégation a recommandé que le Secrétariat coordonne cette initiative avec l'OMI, en coopération avec IOCaribe et d'autres partenaires intéressés. Elle a aussi suggéré que cette initiative soit développée dans le cadre de la proposition de Zone marine particulièrement sensible présentée par l'OMI au sujet de la région des Caraïbes.
126. À cet égard, le délégué colombien a proposé les services de deux centres de recherche de la Division générale maritime pour conduire des études sur les espèces invasives et pathogènes dans l'environnement marin dans le contexte d'un futur programme régional. D'autres délégations ont mentionné que le travail de la Convention sur la diversité biologique sur les espèces invasives pris être tenu en considération. Elles ont de plus abordé la nécessité d'étudier les mandats de chaque organisation ainsi que les implications financières. Tout en reconnaissant la nécessité et la valeur de cette initiative, les Membres ont constaté que la mise en œuvre de la Convention et du programme Globallast proposé, entraînait des conséquences économiques sensibles et que la région devrait donc identifier d'autres sources de financement si elle voulait les appliquer sérieusement.
127. Le représentant de l'OMI a insisté sur la nécessité d'une approche échelonnée pour développer l'initiative dans la région, car il serait contre-indiqué de se fixer d'entrée des buts trop ambitieux. Le premier pas serait de désigner une agence point focal pour travailler à l'information des personnes dans ce domaine d'activité. Il a rappelé à l'assemblée qu'il existait des sources de financement, tel le FEM, pour soutenir des initiatives en matière d'eaux de ballast, mais que les pays devaient œuvrer de concert avec l'OMI pour y accéder.

POINT 12: PROJET DE BUDGET ET DE PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR LA PERIODE BIENNALE 2004-2005

128. Le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEC)CAR IG.24/4 intitulé "Projets de Plan de travail et de budget du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005".
129. Le Secrétariat a préparé ce document à partir des résultats des réunions de groupes de travail qui se sont tenues depuis la Dixième Réunion intergouvernementale, des recommandations de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW, des décisions de la Troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, des recommandations de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole LBS, à partir des initiatives mondiales ou régionales pertinentes, et à partir des activités en cours et passées.
130. Le Secrétariat a présenté les objectifs du plan de travail et l'état du personnel et de l'administration, faisant mention du soutien reçu du Gouvernement de la Suède sous la forme de deux fonctionnaires professionnels frais émoulus. Il a souligné certaines préoccupations majeures du PEC, en particulier la faiblesse des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Il a constaté que ce problème contraindrait l'Unité de coordination régionale pour les Caraïbes (UCR/CAR) à fonctionner à partir d'un budget très limité pendant la période biennale 2004-2005. Il fait état d'une autre grande préoccupation : sa capacité à attirer des contributions extraordinaires. Il devra donc continuer de consacrer du temps à la collecte de fonds pour pouvoir assumer ses coûts de fonctionnement additionnels qui dépassent le plafond des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale. Il a compensé ceci en optimisant les coûts à la fois de personnel et de bureau par une redistribution temporaire des responsabilités au sein de l'Unité régionale. Ce qui a eu des implications sur la mise en œuvre normale du Plan de travail du PEC, mais il espère pouvoir atteindre les objectifs fixés compte tenu des succès qu'il a obtenus dans la collecte de fonds.
131. Le coordonnateur a informé les délégués des réunions qui se tiendront durant la période biennale : la Troisième Réunion des Parties contractantes au SPAW (2004) ; la Onzième Réunion intergouvernementale et la Huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena (2004) ; la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du SPAW (2005) ; la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du LBS (2005) ; la Quatorzième Réunion conjointe du Comité de suivi et du Bureau des Parties contractantes (2005) ; la Douzième Réunion intergouvernementale et la Neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Il a invité les pays à faire des propositions d'accueil de réunions compte tenu de leurs arriérés au Fonds d'affectation spéciale et a souligné qu'il fallait identifier des pays hôtes pour les réunions susmentionnées.

132. M. Kjell Grip, consultant pour le secrétariat, a donné un aperçu de la proposition d'aide suédoise à la mise en œuvre d'activités, à la suite de l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue, à travers les programmes de l'Unité régionale. Des contributions totales d'un montant de 970 000 dollars pourraient servir à soutenir les activités du sous-programme AMEP, l'accent étant mis sur les activités prévues par les CAR du LBS, le sous-programme SPAW dans le cadre du projet ICRAN, la gestion du bassin versant de Tula au Honduras, l'évaluation des dommages causés à l'environnement par le cyclone Ivan à la Jamaïque, et les activités de COCATRAM de concert avec le CAR/REMPEITIC-Carib et l'Unité régionale du PNUE respectivement. L'agence suédoise fournira aussi un soutien particulier à l'Unité régionale pour qu'elle puisse apporter une aide administrative afin d'améliorer la coordination de tous les sous-programmes et des projets d'activités, et offrir plus de possibilités au développement de partenariats. La Réunion a approuvé la proposition et demandé au secrétariat de la soumettre à l'agence suédoise. Les délégués se sont félicités de cet exposé et du soutien sensible que la Suède accorde au PEC.
133. Mme Sachiko Kuwabara-Yamamoto, directrice exécutive de la Convention de Bâle, a, au cours d'un bref exposé, exprimé sa satisfaction devant les efforts que consent le Secrétariat pour nouer des partenariats de collaboration avec d'autres conventions internationales des Nations Unies sur l'environnement. La signature d'un mémorandum d'entente entre les deux Secrétariats a constitué un pas important dans le resserrement de cette coopération. Elle a ensuite donné un aperçu de la Convention de Bâle et identifié les activités en cours dans la région avec le soutien du Secrétariat. Elle a exprimé ses remerciements pour cette initiative.
134. Elle a conclu en soulignant des domaines éventuels de coopération et de développement de projets en vue d'une mise en œuvre plus intégrée aux échelles régionale et nationale des conventions relatives à l'environnement, dont la gestion intégrée des déchets et la gestion des produits chimiques selon une approche par cycle de vie. Elle a indiqué qu'il existait un potentiel de collaboration accrue entre les centres régionaux de la Convention de Bâle en Amérique centrale et dans les Caraïbes, d'une part, et entre les CAR du Programme pour l'environnement des Caraïbes d'autre part.
135. Les délégués se sont félicités de cet exposé et ont fait leur la nécessité de cette collaboration qui devrait renforcer l'efficacité des programmes des deux Secrétariats et ouvrir la possibilité d'attirer de nouvelles ressources financières et techniques.
136. Les Etats-Unis d'Amérique ont présenté un rapport sur l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue, mettant l'accent sur le fait que plus de cent partenaires avaient été rencontrés, sur les méthodes permettant de promouvoir des partenariats axés sur l'action et sur la poursuite des efforts, en particulier des réunions du Comité directeur, la publication d'un bulletin et le maintien d'un site Internet de partenariat (www.ww2bw.org).
137. Le fonctionnaire du programme AMEP en a présenté les projets et les activités. Les directeurs des CAR du LSB ont quant à eux donné des détails concrets sur leurs projets en cours et qui ont reçu l'aval de la Deuxième Réunion du CCSTI. Le plan de travail et le budget couvrent les activités à développer dans le cadre de ce sous-programme du PEC et des deux CAR : le Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y Costas

(CIMAB), de Cuba, et l'Institute of Marine Affairs (IMA), de Trinité-et-Tobago, pour la période biennale 2004-2005, à l'appui de la Convention concernant la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS).

138. En ce qui concerne la coordination du programme, le fonctionnaire a souligné qu'elle est quotidienne et que l'appui à la mise en œuvre des activités du programme dont la coordination avec d'autres organisations et programmes régionaux et avec les initiatives régionales et mondiales intéressant l'AMEP/LBS, la promotion de la ratification du Protocole, la collecte de fonds et la convocation de réunions et d'ateliers.
139. Des activités de promotion d'accession au Protocole LBS ou de ratification de celui-ci par les pays caribéens seront entreprises en collaboration avec les CAR du LBS, offrant aux pays membres du PEC l'information requise sur le protocole et ses annexes.
140. Le CAR/IMA mènera un projet pilote sur les avantages socio-économiques découlant de la ratification du Protocole LBS ou de l'accession à celui-ci, ce qui permettra aux pays caribéens de tirer leurs propres conclusions à cet égard. Le projet mettra l'accent sur les exigences législatives, réglementaires et techniques que devront remplir les pays caribéens anglophones pour satisfaire aux obligations du Protocole LBS.
141. Le CAR/CIMAB mènera des activités axées sur la ratification du Protocole LBS ou sur l'accession par celui-ci dans les pays caribéens hispanophones, et invitera instamment les pays à entreprendre la mise en place de plans de travail nationaux. Bien mieux, le CIMAB organisera un atelier national à Cuba et un atelier sous-régional début 2005 au Panama sur la promotion du protocole LBS.
142. Le fonctionnaire correspondant a présenté le projet du FEM/PDF intitulé Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes, et impliquant la Colombie, le Costa Rica et le Nicaragua, l'objectif clef étant de protéger l'environnement marin en réduisant le recours aux pesticides dans les activités agricoles et en améliorant la gestion globale des pesticides. Des lettres d'engagement sont attendues de tous les pays concernés. Les activités du projet seront axées sur trois points clefs et sur leurs composantes :
 - Coordination du projet
 - Projets pilotes
 - Institutionnalisation de la gestion améliorée des pesticides et renforcement des capacités à réduire les écoulements de pesticides.
143. Le projet Planification de la remise en état, de la gestion environnementale et de la mise en valeur des côtes après le passage de cyclone Mitch, mis en œuvre par le Centro Agronómico tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE) du Costa Rica au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua a débuté en 2002 et est censé se terminer début 2005. Les travaux de 2004-2005 incluront :
 - Conclusion de plans de gestion intégrée des bassins versants côtiers et mis au point de plans d'investissement.
 - Lancement de campagnes de sensibilisation du public.
 - Atelier sous-régional.

144. Il a été suggéré d'identifier d'éventuelles nouvelles sources de financement pour assurer la suite d'activités importantes et de faciliter la mise en œuvre des plans de gestion des bassins versants, une fois complétés. Ceci comprendrait des installations d'assainissement construites localement.
145. Le FEM co-parraine un autre projet : la Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes (IWCAM). Le Conseil du FEM a approuvé le projet de financement en mai 2004 à hauteur de 12 millions de dollars, complété par un cofinancement de 11 millions. La totalité du projet est mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Unité régionale et l'Institut de santé de l'environnement des Caraïbes (CEHI) en étant les institutions chargées de l'exécuter. Le projet comprend :
- Gestion et coordination du projet.
 - Démonstration, documentation et transfert des meilleures pratiques.
 - Mise en place du cadre d'indicateurs concernant le processus IWCAM, la réduction du stress et l'état de l'environnement.
 - Politiques, réforme législative et institutionnelle par IWCAM, et
 - Mise en place de capacités et durabilité régionale et nationale par IWCAM.
146. Le projet FEM intitulé Formation à la remise en état des baies polluées vise à fournir un cofinancement aux pays ayant des baies lourdement polluées afin qu'ils puissent concevoir et construire des installations de traitement des eaux usées appropriées et de contrôle des nutriments. La composante finale du projet est l'organisation d'un atelier de partage de connaissances sur la finalisation du projet national cubain. Cet atelier aura des retombées régionales puisqu'il assurera un transfert de technologies en vue d'activités futures dans la région et que ses résultats viendront soutenir le projet Seconde supervision des sources et des activités terrestres dans la région des Caraïbes.
147. Le projet Seconde supervision des sources et des activités terrestres dans la région des Caraïbes sera mis en place par le CIMAB. Il confirmera ou reconfirmera les sources et les polluants principaux dans la région des Caraïbes, dont les baies lourdement polluées, par l'identification des catégories de sources et de leurs déversements. Une méthodologie d'évaluation sera mise au point et présentée aux pays de la région à des fins d'examen et de commentaires. Une formation sera offerte sur les nouvelles techniques d'évaluation. Des principes directeurs sur la manière d'estimer les sources de pollution diffuses seront mis au point.
148. Le développement d'un autre projet FEM sera mis en place dans le cadre du projet Collecte et traitement des eaux usées : Mise en œuvre de l'annexe III, qui vise à aider les pays à mettre en œuvre l'annexe III sur les eaux usées ménagères. Cette proposition sera conduite par les projets pilotes Sewage Needs Assessments and Planning et par Implementation of Sewage Management Plans.
149. Le projet Plan d'assainissement des baies de Whitehorses, de Pamphret et de Botany (Jamaïque) vise à améliorer la santé, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement à travers l'éducation, la mise en place de compétences et la mise en place d'un

assainissement viable et écologique. Le projet financera la construction de systèmes d'assainissement pour famille ou groupe de familles. Les activités comprennent :

- Construction de systèmes appropriés.
- Construction de services d'assainissement communautaires.
- Identifier les meilleures solutions en vue de cette construction.
- Superviser le système construit ; et
- Mener des ateliers de formation pour promoteurs WASH, pour WBPBDS et pour communautés plus larges.

150. Le projet Meilleures pratiques de gestion agricole vise à mettre en œuvre l'annexe IV du Protocole LBS sur les sources agricoles diffuses. Il mettra en place à petite échelle des actions de démonstration sur l'utilisation adéquate des engrais, des méthodes culturales de substitution, sur des techniques écologiques de gestion du bétail. EARTH University, au Costa Rica, a préparé un certain nombre de documents, dans le cadre de la première étape du projet, à des fins d'adoption et de traduction.
151. Le Secrétariat a présenté le projet Mise au point de Programmes d'action nationaux, conçu pour appuyer les objectifs du Programme d'action mondial (PAM). Lancé durant la période biennale antérieure, il a été financé par des dons du département d'Etat nord-américain et il aide actuellement la Jamaïque, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago. De plus, un nouveau partenariat régional entre l'Unité régionale, le Secrétariat du PAM et la division PAM de la NOAA, facilitera la mise en place de Programmes d'action nationaux dans une quinzaine de pays de la région des Caraïbes. Ce partenariat favorise la capacité de concevoir des modèles et des principes directeurs en vue de la préparation de programmes d'action nationaux. Ceci sera diffusé dans la région grâce à des ateliers régionaux visant à en assurer la reprise ailleurs et à accroître la capacité institutionnelle des pays et de la région à mettre les programmes en place dans le cadre des actions nationales visant au développement durable dans chaque pays. La coordination régionale propose la mise en place de ces programmes d'action nationaux en deux étapes, à commencer à la première année de la période biennale actuelle.
152. La représentante du CAR/IMA a souligné deux projets pour lesquels aucun financement n'a encore été identifié. Le premier : Projet régional commun pour aider les gouvernements des Caraïbes à classer leurs eaux de façon à faciliter la mise en œuvre du Protocole LBS, aidera à déterminer des critères et des principes directeurs, à promouvoir des programmes d'éducation et de sensibilisation du public, la formation du personnel public au classement des eaux marines et à fournir des connaissances spécialisées par des consultants ou une aide technique.
153. Le second : Projet régional conjoint pour la mise en place d'un environnement sain en matière d'eau de loisirs dans la région des Caraïbes, devrait être conduit, selon une proposition dans ce sens, par Cuba et Trinité-et-Tobago dans un premier temps, et étendu à d'autres pays en fonction de la disponibilité de ressources supplémentaires.
154. Le CAR/REMPEITC-Carib a présenté un aperçu détaillé de son plan de travail et de stratégie, tel qu'il a été endossé aux deux dernières réunions de son Comité directeur, et a soumis plusieurs recommandations à des fins d'adoption par la Réunion.

155. Le fonctionnaire de programme AMEP a conclu sa présentation en soulignant l'importance croissante des CAR dans l'atteinte des objectifs de ce sous-programme et a aussi présenté les recommandations de la Deuxième Réunion du CCSTI à des fins d'examen et d'adoption.
156. La fonctionnaire du programme SPAW en a présenté les projets. Elle a souligné l'historique des décisions ayant conduit au plan de travail proposé et noté qu'une information détaillée, telle que les résultats attendus, apparaît dans le document présenté en même temps que le plan de travail et de budget du PEC. Dans le cadre des activités de coordination entreprises par le SPAW, elle a mentionné la coordination et la collaboration avec le CAR/SPAW et avec les programmes, les conventions et les organisations pertinentes, ainsi que les accords de collaboration avec des initiatives régionales ou mondiales en cours ou nouvelles intéressant le SPAW.
157. Elle a souligné qu'une bonne partie du travail du Secrétariat au sein du SPAW visait à assurer une coordination et des synergies avec des initiatives régionales et mondiales, à éviter les doubles emplois et à optimiser les ressources des membres.
158. Elle a mentionné les principales réunions tenues dans le cadre du Protocole pendant la période biennale, en particulier la Troisième Réunion du CCST, qui se tiendra en 2005, et elle a indiqué qu'on continuera de travailler à la mise au point de la structure des rapports SPAW dans le cadre des efforts que consent le PNUE à l'échelle mondiale visant à harmoniser les structures des rapports nationaux ayant trait aux conventions sur la biodiversité.
159. En ce qui concerne le renforcement des zones protégées, le Secrétariat a souligné l'inscription de ces dernières dans le cadre du SPAW et la mise en œuvre d'un réseau régional au titre de l'article 7. Il a souligné aussi la relance du réseau régional des Responsables de zones marines protégées dans les Caraïbes (CaMPAM) et le suivi de l'Initiative De l'eau blanche à l'eau bleue. Ceci comprend les liaisons avec des communautés de pêcheurs, l'actualisation de base de données et l'analyse des questions de gestion des espèces envahissantes au sein des zones protégées.
160. Elle a expliqué que la mise au point de principes directeurs implique de travailler avec le CAR/SPAW sur le projet correspondant en vue d'évaluer les zones protégées et de contribuer à leur inscription sous le protocole SPAW. Le Secrétariat collaborera avec les Parties contractantes au SPAW et des experts régionaux en vue d'identifier les pays membres intéressés par une activité pilote de test des principes directeurs proposés. D'autres activités comprennent les principes directeurs de suivi socio-économique pour les responsables des côtes caribéennes, la poursuite des efforts de pair avec le CAR/SPAW et d'autres partenaires pour, par l'intermédiaire d'un groupe de travail spécial, dégager des principes directeurs visant à empêcher que les espèces ne deviennent menacées ou en danger d'extinction, ainsi qu'une proposition pour dégager des principes directeurs permettant d'évaluer les exemptions au titre de l'article 11.2, et le soutien à la publication de principes directeurs concernant la planification participative, en collaboration avec CANARI.

161. Le Secrétariat a continué de présenter des activités concernant la conservation d'espèces menacées ou en danger d'extinction, en collaboration avec des institutions pertinentes, la mise à jour, la maintenance et la diffusion des bases de données d'espèces SPAW, la sélection et la mise en œuvre d'actions prioritaires inscrites dans les plans de restauration nationaux de tortues de mer, la préparation de plans de restauration supplémentaires des tortues de mer, le soutien à l'Index Monitoring Site concernant les tortues de mer imbriquées, et la recherche de financement pour poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion régional du lamantin. Cette composante comprend d'autres activités vitales : le soutien aux actions pertinentes découlant de l'examen régional de la gestion des pêcheries dans les Caraïbes en partenariat avec CRFM et FAO-WECAFC, ainsi que la mise au point d'un plan d'action régional et d'un programme de conservation des mammifères marins qui comprendront l'organisation d'un atelier régional d'experts organisé par le CAR/SPWA début 2005.
162. Les activités de formation SPAW comprendront : la poursuite de la formation de formateurs en programme de gestion des zones marines protégées lancée en 1999 avec la mise en place de stages régionaux sur tous les aspects de la gestion de zones marines protégées à l'adresse de responsables anglophones et hispanophones et la mise en place d'activités de formation locales. La révision et l'actualisation du manuel pour formation de formateurs en anglais et en espagnol seront assurées durant la période biennale, ainsi qu'une évaluation de l'impact du programme de formation à ce jour.
163. Le Secrétariat a indiqué que les activités de tourisme durable se poursuivraient le plus possible, dont la participation au jury régional de la campagne caribéenne Drapeau bleu, et qu'une aide serait fournie pour promouvoir la déclaration des Caraïbes comme zone de tourisme durable. D'autres activités sont prévues si le financement devenait disponible : stages de formation régionaux supplémentaires à partir des manuels mis au point dans le cadre du projet CEN ; le soutien à l'élaboration de stratégies nationales de tourisme durable.
164. En ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins, le Secrétariat a souligné que la plupart des activités au titre du sous-programme SPAW étaient mises en pratique à travers la composante caribéenne du Réseau d'action international pour le récifs coralliens (ICRAN). Le Secrétariat a signalé que l'ICRAN a entrepris une évaluation et, conséquemment, un soutien financier à ses activités de 2004-2005 n'étaient pas disponible faute d'avoir pu obtenir des fonds de contrepartie, comme l'exige le règlement de la Fondation des Nations Unies. Entre temps, l'Unité régionale s'est occupée de la recherche de financement, s'adressant à l'Union européenne, à la Fondation McArthur, au gouvernement suédois et à la NOAA en vue de s'acquitter de ses obligations envers les pays caribéens.
165. Les activités prévues au titre de l'ICRAN dans la région des Caraïbes visent à continuer de fournir une aide technique multivalente à des sites de démonstration choisis, et à d'autres zones marines protégées en vue de renforcer leur capacité dans des domaines de gestion où ils sont plus faibles. Durant la période biennale, le rapport de Reefs at Risk sera largement diffusé et des efforts seront consentis pour identifier des actions permettant d'appliquer concrètement cette étude importante et chercher des financements permettant de lancer des

activités fondées sur les résultats de ce rapport. Une aide sera fournie pour cibler des sites grâce au don de l'US National Fish and Wildlife Foundation, en vue de renforcer les capacités de recettes de la réserve marine de Hol Chan et du parc marin de Negril, faciliter des programmes d'échanges entre les zones marines protégées et recenser les meilleures pratiques dans la gestion de celles-ci en vue d'une plus large diffusion. L'ICRAN oeuvrera à la conclusion d'un accord entre l'Unité régionale et l'ASDI Celle-ci s'est engagée à fournir un financement (270 000 dollars) pour soutenir les pratiques de gestion durable de pêcheries et offrir des conditions de vie différentes aux pêcheurs afin de protéger les récifs coralliens. Le Fonds des Nations Unies est censé fournir des fonds de contrepartie par rapport au financement de l'ASDI ces activités devant être mise en œuvre en coordination avec FAO-WECAFC et OSPESCA. De même, dans la mesure des disponibilités financières, l'ICRAN appuiera un suivi standardisé et peu coûteux des récifs coralliens, le levé de cartes d'habitat dans les zones marines protégées et leurs écosystèmes connexes, et conduira une évaluation socio-économique des récifs coralliens destinée aux décideurs. L'Unité régionale et l'ICRAN collaboreront aussi avec des partenaires pour évaluer l'efficacité de la gestion des zones marines protégées dans la région des Caraïbes.

166. Un important résultat d'ICRAN en 2003 est le succès des négociations avec la USAID se traduisant par un don de US\$1.5 million pour l'initiative ICRAN-Caraïbe avec un fond équivalent reçu de la Fondation des Nations Unies. Le cadre géographique du projet couvre principalement l'écorégion du récif centraméricain (Belize, Guatemala, Honduras et Mexico) et éventuellement la côte orientale du Nicaragua. Comme noté ci-dessus, l'ICRAN mettra en œuvre dans les Caraïbes, grâce au don de trois millions de dollars de l'US/AID, le projet de Récif méso-américain (MAR), qui comprend un ensemble d'activités interdépendantes, l'accent étant mis sur la gestion intégrée des bassins versants, le tourisme durable et les pratiques durables de pêcheries, en coordination étroite avec la Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement (CCAD) et avec le projet de système de barrières coralliennes méso-américain financé par le FEM, la Banque mondiale et la CCAD.
167. Le projet MAR de l'ICRAN répond à la nécessité de mettre fin à la dégradation et à la perte de la biodiversité dans les récifs coralliens et de restaurer les conditions qui garantissent l'équilibre de l'écosystème. Reconnaissant que les menaces à l'écosystème proviennent aussi de zones agricoles et urbaines qui sont parfois éloignées des côtes, la stratégie du projet se fonde sur trois éléments : gestion des bassins versants ; pêche durable et tourisme durable.
168. Il est tout aussi urgent d'incorporer ces objectifs (conservation et pratiques durables) à la stratégie inter-institutionnelle axée sur des besoins concrets de la région. Assurer la participation active des communautés côtières constitue aussi un objectif concret, en leur fournissant une aide technique et un soutien à la mise en place de capacités, et en leur offrant l'occasion de gérer leurs ressources naturelles d'une manière durable.
169. Les activités prévues par le projet MAR de l'ICRAN dépassant les possibilités d'une seule organisation ou institution, elles dépendent de la collaboration d'un ensemble d'experts publics, d'organisations et d'institutions, d'ONG et d'initiatives privées.

170. Les activités du CAR du SPAW pour la période biennale, en sus de celles susmentionnées, comprennent la mise en place du statut légal du CAR dans le cadre des réglementations françaises et un soutien à la collecte des meilleures pratiques de gestion des récifs coralliens. Le CAR, en collaboration avec le gouvernement français et le Secrétariat, assurera aussi la promotion du Protocole SPAW et de ses objectifs pour contribuer à sa ratification par les pays qui n'en sont pas Partie.
171. Le fonctionnaire du programme CEPNET a commencé par en expliquer l'évolution depuis la dernière période biennale, en fonction des besoins et des activités des autres sous-programmes du PEC, facilitant essentiellement la mise au point d'instruments pour organiser et diffuser l'information requise par la mise en œuvre des activités menées à l'appui de la Convention de Cartagena et de ses protocoles.
172. Le sous-programme soutiendra et conseillera mieux les sous-programmes AMEP, SPAW et ETA, en vue de conception, de maintien et de diffusion de l'information dont ils ont besoin ou qu'ils génèrent, à travers les instruments du PEC déjà existants ou en mettant au point de nouveaux outils, tels les bases de données, les centres d'échanges d'information, les forums, et.
173. Le CEPNET continuera de gérer le site Internet www.cep.unep.org, à la nouvelle conception duquel un conseil a travaillé depuis début 2004 et qui a été inauguré le 25 juin 2004. Il est aussi prévu de fournir une aide aux CAR pour qu'ils développent leur propre page sur Internet.
174. Les mécanismes d'échange d'information sont censés devenir une part importante du plan de travail du PEC. Ainsi, celui du PAM sera développé à l'échelle mondiale, le PEC étant responsable du centre caribéen, dont le soutien au développement des Programmes d'action nationaux.
175. Le CEPNET aidera aussi le sous-programme AMEP en collaboration avec ses partenaires du projet FEM sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières, dont la composante régionale appelle au développement et à la maintenance d'un centre d'échange d'informations sur les meilleures pratiques de gestion intégrée.
176. Le fonctionnaire a ajouté que le CEPNET maintient et développe depuis 2003 le site de partenariat relatif à l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue (www.wv2bw.org), et qu'il montrera aussi des projets de posters pour montrer la façon dont les partenariats se mettent en place.
177. Dernier produit du centre d'échange d'information, la base de données du Caribbean Network of Managers of Marine Protected Areas (CaMPAM) est en cours de développement en partenariat avec le programme SPAW. Une base de données mise à jour sera testée par les zones marines protégées avant d'établir un mécanisme d'actualisation permanent.
178. Le projet CEPNET concernant l'analyse spatiale à des fins de prise de décision incorpore plusieurs initiatives qu'il convient de renforcer. Il s'agit d'acquérir les ressources nécessaires pour mettre au point, de concert avec les institutions et organisations

pertinentes, les instruments et les connaissances permettant de renforcer l'utilisation de l'analyse spatiale et de modèles dans la prise de décision concernant la gestion de l'environnement de la région des Caraïbes.

179. Le fonctionnaire a conclu en mettant en lumière la coordination ordinaire avec d'autres initiatives régionales en ce qui concerne le traitement de l'information environnementale, tels la Mesoamerican and Caribbean Geospatial Alliance (MACGA), l'Inter-American Biodiversity Information Network (IABIN), et le Caribbean Global Ocean Observing System (GOOS), de pair avec la Commission Océanographique intergouvernementale (COI).
180. Le Secrétariat a présenté les activités du sous-programme Education, formation et sensibilisation (ETA) et noté que, bien qu'aucun fonctionnaire n'y ait été affecté, il a été incorporé à tous les aspects des programmes tels que le SPAW, le LBS et le CEPNET.
181. Les activités et les projets comprennent la promotion du protocole LBS à travers le CIMAB et le CAR de l'IMA ; la promotion du programme et des sous-programmes du PEC par une communication et une stratégie qui faciliteront la mise au point et l'application d'un projet de collaboration en matière d'éducation environnementale aux échelles régionale et nationale ; la promotion de programmes de formation adaptés à chaque secteur de la société ; la prise de conscience accrue au sujet de la protection et du développement des ressources côtières et marines, ainsi que la mise en place de cours de formation à distance pour étudiants diplômés et fonctionnaires publics.
182. Le secrétariat a par la suite présenté le projet de budget pour les activités proposées pour 2004-2005. Il a été expliqué que le budget 2004-2005 reflète une augmentation d'ensemble d'environ 12,6 p. 100 par rapport à la période précédente. Le montant requis à partir des contributions du Fonds d'affectation spéciale pour la période est de 2,7 millions de dollars, mais les pays membres ne devront apporter que 1,9 millions dans la mesure où le restant sera apporté à partir du paiement des arriérés. Des fonds supplémentaires proviendront de l'ASDI qui s'est engagée à financer durant la période biennale les postes de deux fonctionnaires frais émoulus ; par le siège du PNUE, qui fournit des fonds pour payer un fonctionnaire administratif et un fonctionnaire administratif adjoint à partir des 13 p. 100 des frais généraux ; par le Fonds du PNUE pour l'environnement, et par des contributions extraordinaires des gouvernements nord-américain et français.
183. La fonctionnaire a insisté sur les montants requis pour rouvrir le poste de fonctionnaire ETA, de fonctionnaire juridique, ainsi que de coordonnateur adjoint, et expliqué que les contributions des pays étaient allouées aux frais de coordination du Secrétariat et des sous-programmes. Des fonds dans le cadre des budgets de chaque sous-programme sont tirés de contributions extraordinaires de donateurs à des activités concrètes. Compte tenu des contraintes financières, le Secrétariat a dû dégager des priorités, laissant certaines activités sans financement, dans l'espoir de trouver des fonds à partir d'autres sources.
184. Elle a conclu en rappelant que le plan de travail intense qui a été soumis à la réunion dépendait des contributions financières des pays membres, qu'elle a appelés à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés en vue de la mise en œuvre réussie du plan d'action pour la période biennale.

185. La Réunion a félicité le Secrétariat de sa présentation du Plan de travail du PEC. Bien qu'ambitieux, elle a jugé que l'initiative du Secrétariat de hiérarchiser ses activités, de développer les synergies et de resserrer les liens avec les institutions, les programmes et les conventions pertinents était louable et devrait contribuer à la mise en œuvre du programme malgré les limitations de ressources. Un certain nombre de délégations ont souligné l'utilité du partage d'informations entre les gouvernements membres, le Secrétariat et le Programme en général en tant que point important du suivi. Tout en reconnaissant la charge supplémentaire que cela faisait retomber sur les gouvernements, plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait établir les progrès faits à l'échelle nationale pour promouvoir le PEC et ses conventions. À cet égard, la Réunion s'est félicitée de l'initiative mondiale du PNUE relative à un rapport commun et a accepté d'aider le Secrétariat à mener cette tâche.
186. Les délégués des Petits états insulaires en développement (SIDS), soit St-Lucie, la Barbade, Bahamas, les Antilles néerlandaises, Cuba, St-Kitts et Nevis, Jamaïque, Antigua et Barbuda, Montserrat (GB), Dominique et Trinité-et-Tobago ont exprimé l'opinion que le poste d'Assistant Coordinateur devait être comblé au secrétariat, et qu'un citoyen d'un SIDS devrait l'occuper, en veillant qu'il/elle possède les qualifications requises, que le financement soit disponible et que le recrutement suive les règles des Nations Unies. D'autres délégués ont dit que suivant la disponibilité de ressources financières, il serait prioritaire de d'abord combler les postes d'Officiers ETA et d'Affaires Légales considérant les contraintes financières existantes ainsi que leur intérêt de voir ces ressources assignées au Programme de travail pour assurer l'application de la Convention et de ses activités. Ces délégués ont réitéré que quel que soit le poste à pourvoir, le secrétariat devra observer les règlements des Nations Unies sur le recrutement et s'assurer que la personne possède les qualifications requises.
187. Les délégués ont signalé en général que les dépenses du PEC devraient être mieux équilibrées et ont pressé instamment le Secrétariat d'examiner les incohérences des allocations de fonds aux différents sous-programmes. Des délégués ont souligné à cet égard qu'il était important de renforcer le programme Education, formation et sensibilisation.
188. Les délégués ont aussi demandé que le budget soit diffusé bien avant la Réunion afin de pouvoir y apporter des rectificatifs en temps utile.
189. Un certain nombre de délégués ont fait état de la difficulté de leur pays à payer les arriérés et affirmé que, tout en faisant des efforts pour s'acquitter de leurs engagements, ils ne pouvaient s'engager à verser un surplus de contribution financière au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes pour la prochaine période biennale. Ils ont souligné que le Secrétariat aurait dû informer en temps voulu qu'il fallait verser 5 p. 100 de plus au Fonds. La Délégation colombienne a informé le secrétariat qu'elle ne pouvait pas augmenter sa contribution au Fonds d'affectation spéciale. La Délégation du Mexique a, pour sa part, déclaré qu'elle ne pouvait approuver l'augmentation proposée de 5% et que son gouvernement continuera de payer la somme de US\$40,000 au Fonds.

190. Le secrétariat a proposé de ne pas programmer la prochaine Réunion du Comité de suivi pendant la période biennale 2004-2005 pour faire des économies et permettre au secrétariat de concentrer ses efforts sur l'exécution du programme de travail approuvé. Cette proposition a été approuvée par les délégués.
191. Plusieurs délégations ont soutenu la suggestion d'un partenariat entre la Convention de Bâle et celle de Cartagena.
192. Le PEC a été invité à préparer le budget selon un format plus global, celui des CAR devant refléter la contribution du pays hôte.
193. En ce qui concerne l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue, la délégation de Cuba a demandé au Secrétariat de garantir la participation de tous les pays aux initiatives pertinentes (voir annexe III).
194. Les délégués ont noté l'excellente présentation et l'utilité du Programme Globallast. Ils ont félicité aussi les CAR des efforts qu'ils consentent pour mettre en œuvre les Protocoles LBS et SPAW dans la région.
195. La délégation de la France a informé l'assemblée de son initiative sur les récifs coralliens (IFRECOR) et de sa volonté de coopérer à cet égard. Elle a aussi suggéré que le Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures soit cohérent avec MARPOL. Elle a informé le Secrétariat, qui avait demandé s'il existait des pays disposés à accueillir éventuellement des réunions, qu'elle analysait la possibilité d'accueillir la prochaine Réunion intergouvernementale et qu'elle entrerait en contact avec lui à cet égard.
196. La délégation nord-américaine a fait un certain nombre de suggestions en vue de renforcer la mise en œuvre et l'évaluation du Programme :
 - Identification de stratégies efficaces suite à la projection budgétaire des fonds reçus au cours des cinq dernières années ;
 - Projeter trois différents niveaux de financement potentiel en relation aux accomplissements attendus à fin de promouvoir auprès des agences de financement ce qui peut être obtenu avec des ressources supplémentaires; et
 - Recommande que tous les projets du plan de travail inclus une liste des accomplissements et les dates d'atteinte des objectifs.
197. La délégation nord-américaine a soutenu énergiquement l'« actualisation du projet de rapport technique 33 » et a suggéré que des agences comme PAHO pourraient souhaiter collaborer. Elle a finalement demandé que les principes directeurs à rédiger dans le cadre du « projet de classement des eaux de l'IMA » soient revus par les Etats membres avant leur soumission à l'IGM pour adoption.
198. La délégation des Etats-Unis d'Amérique s'est par la suite référée aux recommandations du rapport préliminaire de l'Atelier de la OMI sur la pollution marine dans la grande Caraïbe (UNEP(DEC)/CAR WG.24/INF.4) qui ont été revues par la Seconde Réunion du LBS/ISTAC. Suite à une recommandation du LBS/ISTAC, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a présidé un groupe de travail intersessions qui a présenté des suggestions sur les recommandations à la Onzième IGM

(UNEP(DEC)/CAR WG.24/6). La délégation a demandé que ces suggestions soient revues par les Parties contractantes avant la Troisième Réunion du LBS/ISTAC et que tous commentaires soient soumis au correspondant LBS de son gouvernement.

199. La même délégation a aussi annoncé la signature d'un accord entre son gouvernement et celui des Iles Vierges Britanniques sur une assistance en cas de déversement d'huile ou autres matières dangereuses ou nocives. Cet accord permettra aux Iles Vierges Britanniques de répondre à d'éventuels déversements avec l'appui des ressources de la Garde côtière américaine, sur une base de remboursement. Les deux gouvernements ont offert de discuter ce type d'arrangements avec d'autres pays de la grande Caraïbe.
200. Le représentant d'IOCaribe a souligné l'alliance entre les Organisations des Nations Unies et la communauté internationale et a félicité le PNUE pour les progrès réalisés dans le cadre du mémorandum de coopération entre la Commission Océanographique Internationale (COI) et le PNUE-UCR/CAR. Il a mentionné plusieurs activités réalisées au cours des deux dernières années puis annoncé le partenariat « Regional Network in Marine Science and Technology for the Caribbean: the Know-why-network » entre le PNUE, l'ASDI suédoise et IOCaribe visant le renforcement des CAR du LBS et l'Invemar de Colombie et d'en faire des centres de pointe dont les succès et approches pourront être répliqué dans la région. Il a conclu en exprimant ses regrets aux pays ayant souffert du passage de cyclones cette saison et a invité les gouvernements membres à établir une méthode de travail durable à long terme pour prévenir les catastrophes naturelles.
201. M. Kent Blom, de l'ASDI Suédoise, a commencé par adresser ses sincères regrets pour les pertes humaines, immobilières et environnementales provoquées par les cyclones. Il a exprimé son accord avec d'autres interventions sur le besoin de consolider la prévision et la prévention des désastres naturels causés par les ouragans et d'en refaire une priorité comme il l'avait été discuté suite à l'ouragan Mitch. Il s'est par la suite référé à d'autres problèmes cruciaux auxquels l'Asdi en tant que donateur s'associe, tels la durabilité financière à long terme, le rôle des mers régionales dans un contexte plus large, et le rôle des CAR et des RAN dans une stratégie efficace et transparente. Il a enfin reconnu que, la priorité des donateurs n'étant pas forcément, dans bien des cas, celle des Parties contractantes, les pays devaient être convaincant quand ils défendaient leurs intérêts de manière à ne pas perdre les objectifs du Programme.
202. Le coordonnateur s'est félicité des commentaires des délégués et de l'intérêt démontré par les gouvernements au travail du PEC et au Plan d'action.
203. Il a indiqué que le Secrétariat avait besoin de plus de personnel du fait de l'intérêt accru que suscitait le PEC et du renforcement de ses activités dans le cadre du Plan de travail. Il a signalé qu'il accueillerait avec plaisir l'idée d'un directeur adjoint à condition que les contributions des pays atteignent leur maximum.
204. Il a noté que le PEC avait eu du mal à faire circuler le budget dans les six semaines précédant la réunion, mais il a exprimé sa confiance qu'il en serait autrement à la prochaine Réunion intergouvernementale. Il a noté que chaque sous-programme devait informer de son budget à des fins de supervision.

205. Il a encouragé les pays à informer le Secrétariat de leur possibilité de verser leur contribution au Fonds d'affectation spéciale. Ceux qui ne le pourraient pas devraient le faire avant la fin octobre. Il a aussi signalé les contributions faites par les pays d'accueil des CAR.
206. En ce qui concerne la participation de Cuba à l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue, il a exprimé son désir que ce pays puisse en faire partie.

POINT 13: ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITE DE SURVEILLANCE DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR LA PERIODE 2004-2005

207. Les participants ont été invités à décider de la composition du Comité de suivi pour la période 2004-2005. Sept gouvernements ont été élus au Comité de suivi. Le président du Bureau des Parties contractantes, élu au point 2 de l'agenda, servira aussi comme Président du Comité de suivi.
208. A la suite des délibérations de la Réunion, les gouvernements suivants sont les membres du Comité de suivi pour l'exercice biennal 2004-2005: le Venezuela, qui le préside, les Bahamas, la Barbade, la Dominique, la République Dominicaine, la France, Montserrat, Saint Lucie et les Etats-Unis d'Amérique.
209. Le président a félicité les nouveaux membres du Comité de suivi. Le secrétariat, tout en félicitant les gouvernements en question, leur a indiqué son intérêt à travailler avec eux à exécuter le mandat et atteindre ses objectifs.

POINT 14: QUESTIONS DIVERSES

210. Le coordinateur appelle l'attention de la réunion et invite les participants à soulever les questions diverses relevant des objectifs de la réunion.
211. La délégation de Cuba a présenté le document « mise en place d'un programme de l'IUCN pour la Caraïbe insulaire, ministère des sciences, de la technologie et de l'environnement de Cuba » (UNEP(DEC)CAR IG.24/CRP.8), qui doit être présenté au Congrès mondial pour la conservation (WCC) à l'occasion de sa 3ème session en novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande. Le document demande au directeur général de l'IUCN de promouvoir et de renforcer la présence de l'IUCN dans la Caraïbe insulaire, et le développement d'un programme régional intégral, ainsi que la nomination d'au moins un administrateur régional IUCN pour les caraïbes. Ce document demande également que la direction générale favorise la coordination des activités de l'IUCN dans la région et augmente la collaboration avec les membres intéressés dans la région et internationalement.
212. La délégation de Cuba désire que la Réunion prenne note du document et fasse sien le principe de renforcer la présence de l'IUCN dans la région.

213. La proposition a été favorablement accueillie et en outre certains délégués ont indiqué leur intention d'encourager leurs délégués nationaux à supporter cette résolution lors de sa présentation en novembre. La rencontre a remercié la délégation de Cuba pour son intervention.
214. Le coordinateur a exprimé son soutien pour l'établissement d'un bureau régional de l'IUCN dans les Caraïbes, et a offert d'héberger temporairement le bureau à l'unité régionale de coordination de Kingston jusqu'à ce que l'emplacement du bureau soit déterminé, en considérant la prise en charge complète des coûts par l'IUCN.
215. Mr. Masamichi Hasebe, conseiller juridique au Fonds international pour les pollutions pétrolières (FIPOL) a exprimé sa gratitude de lui laisser l'opportunité de présenter une vue d'ensemble sur ce dispositif de responsabilité et de compensation. Il a fourni un historique du développement de ce fonds, ses objectifs et la procédure à travers laquelle le fonds est mis en œuvre. Le dispositif suivant intègre les dispositions de la convention des responsabilités civiles de 1992 (CLC) et de la convention des fonds de 1992. Mr. Hasebe a fourni un résumé de l'état de la ratification de la convention par les pays membres de la région des Caraïbes. Il a par ailleurs souligné qu'il n'y avait pas de charge financière directe pour les états membres et que des bénéfices substantiels pouvaient être obtenus à travers la ratification au regard de la vulnérabilité de la région des Caraïbes aux pollutions pétrolières. Il a encouragé l'ensemble des pays à ratifier les deux conventions et leur a assuré le soutien du Fonds du FIPOL dans cette démarche. Il a également souligné la nécessité pour des pays qui ont déjà ratifié de remplir leurs obligations respectives.
216. L'assemblée a bien accueilli la présentation, toutefois un délégué a demandé des informations complémentaires sur la nature des exigences requises. M. Hasebe a informé que les exigences requises détaillées concernaient seulement les importateurs qui importaient plus de 150 000 tonnes de fuel par an dans le pays et dans le cas contraire, une déclaration indiquant que leur importation est inférieure à ce chiffre était suffisante.. Les délégués de Sainte Lucie ont également apporté une information aux participants en indiquant qu'ils avaient récemment ratifié les deux conventions ce qui a été noté par le représentant du FIPOL. Les délégués de Sainte Lucie ont également demandé une aide du FIPOL qui pourrait être nécessaire pour assister les pays qui doivent gérer des situations nationales particulières qui retardent la procédure de ratification.
217. Le représentant de l'Agence Internationale Suédoise de Développement (ASDI), M. Johan Sundlerg a présenté l'initiative marine de l'ASDI pour la période 2003-2013. Il a déclaré que l'environnement marin et le développement des zones littorales étaient des questions prioritaires du programme d'action de l'ASDI pour un développement durable et que ce soutien au PEC était la suite logique de l'engagement sur le long terme de la Suède pour la coopération internationale pour les océans et les zones côtières.
218. M. Sundberg a déclaré que l'objectif de l'ASDI était de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable dans la région, à travers des zones littorales productives et bien gérées. De plus, il a souligné que pour atteindre les objectifs, une meilleure coopération et intégration entre les secteurs de la région étaient nécessaires, en donnant l'exemple de la pollution trans-frontalière qui nécessite une coopération régionale.

- Il a déclaré que les objectifs de l'ASDI consistaient à la création de capacités de gestion à travers une approche intégrée des écosystèmes, de renforcement institutionnel, la compétence et la capacité de développement de l'équipe et une coopération internationale accrue, et particulièrement au niveau régional et entre les Agences spécialisées des Nations Unies et des organisations régionales.
219. Certains délégués et observateurs ont remercié l'efficacité et l'utilité de son soutien. Ms. Vanderweerd a exprimé sa gratitude pour les supports financier et stratégique de la Suède au PNUE et aux Programmes des mers régionales, qui étaient très complets tout au long des années.
220. Le Coordinateur Régional a remercié de nouveau l'ASDI au nom du Programme Environnemental des Caraïbes. Il a noté le support continu d'ASDI au Programme durant les temps difficiles passés et présents et espère qu'ils supporteront le PEC également dans le futur.
221. Le Secrétariat a fait référence au projet de mémoire de licence d'une étudiante, sur la capacité d'évaluation au sein du Programme des mers régionales. Elle a visité le CAR /RCU en août 2004 pour consulter la documentation du PEC et se réunir avec son équipe professionnelle. L'analyse des données est en cours et devrait être complétée, fin novembre.
222. Les Etats-Unis d'Amérique ont informé la Réunion de l'existence de deux Micro financements pour la conservation des récifs coralliens de la NOAA et de la Fondation National de la pêche et de la vie sauvage (NFWF), et ont encouragé les pays à déposer des demandes. L'information sur ces financements internationaux est disponible sur la page <http://ipo.nos.noaa.gov/coralgrants.html> pour la bourse de NOAA et <http://www.nfwf.org/programs/coralreef.htm> pour celle de NFWF, leurs dates limites de dépôt des demandes sont respectivement le 10 décembre 2004 et le 31 janvier 2005.
223. Le Venezuela a informé la Réunion de la Deuxième Conférence de la Convention Interaméricaine sur les Tortues Marines qui devrait avoir lieu le 18 novembre 2004 sur l'île de Margarita, et invité tous les Gouvernement de la région à y participer.
224. Le délégué d'Anguilla a proposé que les Territoires d'Outre-mer du Royaume-Uni soit représentés aux IGM individuellement du Royaume-Uni en tant que pays à part entière. Cette déclaration apparaît dans l'annexe 10 du rapport. Le Coordinateur a répondu que ce sujet ne pourrait être solutionné que lorsque les Règles de Procédures seront finalisées pour le PEC. Les Antilles néerlandaises ont reconnu les préoccupations d'Anguilla et ont informé l'assemblée qu'ils avaient rédigé un projet de règles de procédures pour établir un groupe de travail sur ce sujet.

POINT 15: ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

225. Le Rapporteur de la Réunion a présenté le projet de rapport de la Réunion. Les participants à la Réunion ont adopté le rapport, avec les amendements et les corrections qui doivent

être introduits par le secrétariat, le cas échéant. La version revue devra être soumise aux participants de la Réunion le 18 octobre, ceux-ci devant retourner leurs commentaires dans les deux semaines qui suivent.

POINT 16: CLOTURE DE LA REUNION

226. Le Président de la Réunion et le secrétariat ont fait des observations de clôture. Dans ses observations de clôture, le Président a remercié tous les délégués, pays et observateurs pour leur intérêt, appui et dévouement à ce type de coopération. Le Coordinateur a remercié le Président pour sa façon aimable et plaisante de coordonner la Réunion. Il a aussi remercié le Rapporteur pour sa collaboration et a félicité les Groupes de travail pour leurs efforts à proposer des solutions. Il a noté que les délégués étaient assidus et a remarqué l'intérêt des SIDS à poursuivre leur implication dans les activités du Secrétariat. Le Coordinateur a souligné les nouvelles alliances des pays et du secrétariat, les CAR et a aussi remercié le gouvernement hôte de la Jamaïque pour son appui au PEC. Il a aussi exprimé son appréciation de l'appui de la Coordinatrice du Programme des mers régionales du PNUE quand il était nécessaire, ainsi que celui de l'Asdi. Il a de plus noté la nécessité pour le secrétariat d'être plus fort et a finalement remercié l'assemblée pour la confiance qu'elle montre envers le secrétariat. Il a conclu en remerciant les traducteurs, les ONG et les organisations pour leur appui.
227. La Réunion a été close à treize heures le samedi 2 octobre 2004 par le Président et le secrétariat.

ANNEXE I: AGENDA

AGENDA

Dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

1. Ouverture de la Réunion
2. Organisation de la Réunion
 - (a) Règles de Procédure
 - (b) Élection des officiers
 - (c) Organisation du Travail
3. Adoption de l'Agenda
4. Rapport du Président du Comité de surveillance et Président du Bureau des Parties contractantes
5. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2002-2003)
6. Rapport du Gouvernement de la Jamaïque sur l'accord de pays hôte avec le PNUE
7. Lignes directrices du fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et les Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes
8. Règles de procédure et règles financières du Programme pour l'environnement des Caraïbes
9. Stratégie pour le développement durable du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour 2005-2009
10. Panel de la onzième Réunion intergouvernementale sur le processus de consultation du Programme d'Action de la Barbade en préparation pour la réunion de l'Île Maurice, 10-14 janvier 2005
11. Gestion des eaux de lestage (ballast) et activités futures dans la région des Caraïbes
12. Projet de Budget et de Plan de Travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005
13. Élection des membres du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour 2004-2005
14. Autres éléments de discussion
15. Adoption du rapport de la Réunion
16. Clôture de la Réunion

ANNEXE II: DÉCISIONS

DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Les Parties Contractantes:

Ayant tenu la Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes ;

Prenant en considération le Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes l'exercice biennal (2002-2003) tel que présenté au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.5 ;

Ayant pris note des rapports de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) (UNEP(DEC)/CAR WG.25/6) et de la Deuxième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3) ;

Ayant examiné les décisions de la Troisième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Montego Bay (Jamaïque) le 27 septembre 2004 ;

Ayant examiné le rapport de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CSSTI) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et des activités terrestres, tenue à Managua (Nicaragua) du 12 au 16 mai 2003 (UNEP(DEC)/CAR WG.24/6) ; et

Ayant pris note du rapport de la Deuxième Réunion du Comité directeur du Centre d'activités régional/Centre caribéen d'intervention d'urgence, d'information et de formation sur la pollution marine régionale (CAR/REMPEITC-Carib) tel que présenté au document RAC-REMPEITC-Carib et des résultats de la Deuxième Réunion extraordinaire du Comité directeur, tenue le 26 septembre 2004 (UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.4) ;

Ont adopté les décisions suivantes:

DÉCISION I

Ayant examiné le Projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005 tel que présenté au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/4 ;

Décident :

D'adopter le Plan de travail et le budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005, en tenant compte des remarques et des interventions faites durant la présente Réunion. **Demandent aussi** au Secrétariat de rechercher des financements complémentaires qui permettraient de répondre pleinement aux besoins du Plan de travail adopté.

DÉCISION II

Ayant examiné le Schéma de la Stratégie pour renforcer le Programme pour l'environnement des Caraïbes dans le cadre des Programmes des mers régionales et le développement durable, tel que contenu dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.24/3,

Décident de :

1. **Adopter** le cadre et l'approche proposés par le Secrétariat dans le document intitulé Schéma de la Stratégie pour renforcer le Programme pour l'environnement des Caraïbes dans le cadre des Programmes des mers régionales et le développement durable pour 2005-2009, tels qu'amendés par la Réunion ;
2. **Demander** au Secrétariat de préparer un plan de diffusion visant à promouvoir la Stratégie du Programme pour l'environnement des Caraïbes aux échelles mondiale, régionale et nationale afin de renforcer les actions bénéfiques au développement durable dans la région des Caraïbes ;
3. **Demander** au Secrétariat de soumettre le Schéma de la Stratégie pour renforcer le Programme pour l'environnement des Caraïbes à la Sixième Réunion mondiale des Conventions et Plans d'action des mers régionales, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) du 30 novembre au 2 décembre 2004, en vue de contribuer à l'examen des Directions stratégiques relatives aux mers régionales pour 2004-2007 [UNEP(DEC)/RS.6.WP.1].

DÉCISION III

Ayant pris en compte la Décision VIII de la Dixième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Septième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena ;

Ayant examiné le résultat des travaux du Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le Règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes [UNEP(DEC)/CAR IG.22/3] et le projet de Règlement financier pour la Convention de Cartagena, le Programme pour l'environnement des Caraïbes et le mandat du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (UNEP(DEC)/CAR IG.22/4), ainsi que le document de discussion à l'adresse du Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le Règlement intérieur présenté par le gouvernement nord-américain [UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6] ; et

Ayant à l'esprit les inquiétudes formulées par la Réunion durant la discussion du Règlement intérieur et du Règlement financier du Programme pour l'environnement des Caraïbes,

Décident de :

1. **Etendre** le mandat de travail du Groupe de rédaction intersessions à composition non limitée mis en place par la Treizième Réunion du Comité de suivi et maintenu en tant que tel par la Dixième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et par la Septième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Ce groupe devra être ouvert à tous les membres du Plan d'action du PEC et aux Parties contractantes à la Convention de Cartagena.
2. **Demander** au Secrétariat de demander, dans les trente jours, à chaque gouvernement souhaitant participer au Groupe de travail intersessions de désigner une personne appropriée en tant que point de contact formel avec celui-ci dans les quarante-cinq jours suivant la demande et de l'informer en cas de changement du choix.
3. **Demander** au Secrétariat d'établir, par courrier électronique, une liste de points de contact au Groupe de travail et de l'actualiser régulièrement.
4. **Demander** au Secrétariat d'aider ce Groupe de travail.
5. **Demander** au Groupe de travail de se concentrer sur les questions suivantes en utilisant, entre autres, le document UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6, le Rapport de la Onzième Réunion intergouvernementale et de la Huitième Réunion des Parties contractantes UNEP(DEC)/CAR IG.24/5 et le texte de la Convention de Cartagena comme points de départ des discussions :

- Participation des territoires. Dont le souhait exprimé par les territoires de participer à part entière aux activités du Plan d'action et de la Convention et conserver une cohérence avec celle-ci et le droit international.
 - Participation des Etats non-Partie. Comment aborder la question de la participation d'Etats non-Partie à la Convention aux activités du Plan d'action et de la Convention de manière à garantir la large participation d'Etats non-Partie en conformité avec la Convention et le droit international.
 - Interaction entre le Plan d'action et la Convention. Comment préciser le rapport entre le Plan d'action et la Convention, entre autres s'il faut poursuivre une des trois options dégagées dans les documents UNEP(DEC)/CAR IG.22/3 et UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6, et une autre option, compte tenu du droit international; s'il faut assigner un règlement intérieur différent au Plan d'action, à la Convention et aux protocoles; et comment chaque option aurait des répercussions sur la participation des territoires et des Etats non-Partie.
 - Prise de décision. Comment rédiger des projets de règlements relatifs à la prise de décision dans le cadre de la Convention ou du Plan d'action, ou des deux à la fois.
6. **Demander** au Groupe de travail, une fois qu'il aura conclu la discussion de ces points, et si le temps le permet, d'aborder des questions relatives à l'adoption du Règlement financier pour la Convention de Cartagena et du mandat du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes.
 7. **Demander** au Groupe de travail d'entrer en communication tous les deux mois sous la coordination du Président, par courrier électronique ou par téléconférence. Une réunion directe étant censée être nécessaire lors de la discussion du projet de document, le président devra le convoquer à un endroit qu'il déterminera et le secrétariat devra chercher des ressources additionnelles pour la tenue de cette réunion, et
 8. **Demander** au Groupe de travail de présenter à la Douzième Réunion intergouvernementale et à la Neuvième Réunion des Parties contractantes, des recommandations relatives à la façon d'aborder les questions signalées au paragraphe 5 et, si besoin était, au paragraphe 6.

DÉCISION IV

Ayant examiné les rapports et les décisions des réunions tenues sous les auspices du Programme pour l'environnement des Caraïbes depuis la Dixième Réunion intergouvernementale ;

Décident de :

1. **Adopter** le rapport de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) pour le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue à Managua (Nicaragua), du 12 au 29 mai 2003 [UNEP(DEC)/CAR WG. 24/6], et
2. **Prendre note** du rapport de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Willemstad (Curaçao) du 3 au 6 juin 2003, et **Adopter** les décisions de la Troisième Réunion COP du Protocole SPAW, tenue à Montego Bay (Jamaïque) le 27 septembre 2004 (contenu dans le document (contenu en UNEP(DEC)/CAR IG.23/4).

DÉCISION V

Ayant examiné les rapports de la Deuxième Réunion du Comité directeur du CAR/REMPEITC-Carib, tenue à Willemstad (Curaçao) du 12 au 14 janvier 2004, et de la Deuxième Réunion extraordinaire du Comité directeur, tenue à Montego Bay (Jamaïque) le 26 septembre 2004;

Ayant examiné le Plan stratégique final pour la période biennale 2004-2005 du CAR/REMPEITC-Carib [UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.3]

1. **Adopter** les recommandations de la Deuxième Réunion du Comité directeur du CAR/REMPEITC-Carib et de la Deuxième Réunion extraordinaire du Comité directeur, tenue à Montego Bay (Jamaïque) le 26 septembre 2004; et
2. **Adopter** le Plan stratégique final pour la période biennale 2004-2005 du CAR/REMPEITC-Carib.

DÉCISION VI

Prenant note des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale par les États et les territoires de la région des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005, tels qu'ils ont été présentés par le secrétariat dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP 7) ;

Ayant examiné les besoins budgétaires du Programme pour l'environnement des Caraïbes en vue de compléter son plan de travail pour 2004-2005 ;

Décident de :

1. **Adopter** le tableau contenant les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, telle qu'il apparaît à l'annexe III du Rapport, en faisant constater que chaque État et territoire disposera de quarante cinq jours pour informer le Secrétariat s'il en accepte ou non les montants, et **accepter que**, faute d'indications dans ce sens, les montants apparaissant à l'annexe III seront confirmés ;
2. **Demander** au Secrétariat d'adresser aux États et aux territoires membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes les factures contenant les sommes exprimées à l'annexe III du présent Rapport, sans que cela constitue une obligation légale de paiement ;
3. **Demander** au Directeur exécutif du PNUE de faire le nécessaire pour proroger le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes jusqu'au 31 décembre 2005 ;
4. **Prier avec insistance** tous les gouvernements de s'acquitter dans les délais prévus de toutes leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale et au Fonds pour l'environnement du PNUE afin d'assurer la permanence et la continuité du Programme ;
5. **Prier avec insistance** les gouvernements de payer au plus vite leurs arriérés au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes ; et
6. **Demander** au Secrétariat de poursuivre assidûment ses activités d'appel de fonds et de continuer d'explorer auprès des gouvernements membres les mécanismes à même de faciliter le paiement de leurs arriérés.

DÉCISION VII

Ayant examiné le document Principes directeurs pour le fonctionnement des Centres d'activité régionaux (CAR) et des Réseaux d'activité nationaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes [UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9], préparé par le Groupe de travail créé par le président de la Onzième Réunion intergouvernementale, sous la conduite du gouvernement vénézuélien ; et

Prenant en considération le Projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005 tel que présenté au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/4 et les présentations faites par le Secrétariat et par les CAR ;

Décident de :

1. **Etendre** le mandat du Groupe de travail ouvert établi à la Onzième Réunion intergouvernementale sur les principes directeurs relatifs au fonctionnement des Centres d'activité régionaux (CAR) et des Réseaux d'activité nationaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes, créé à la Onzième Réunion intergouvernementale en vue de coordonner l'examen du document (UNEP(DEC)/CAR IG.22/9), d'ici à la Neuvième Réunion de la Convention de Cartagena et Douzième Réunion intergouvernementale.
2. **Soumettre** le rapport [UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9] du Groupe de travail, à composition non limitée, sur les principes directeurs relatifs au fonctionnement des Centres d'activité régionaux (CAR) et des Réseaux d'activité nationaux (RAN) au Secrétariat du PAM/PNUE à des fins de commentaires de la part de son conseiller légal, et **demander** au Secrétariat d'aider le Groupe de travail à ce que les gouvernements membres puissent disposer de la version finale dans les trois langues officielles du PEC à des fins de commentaires, et **demander** aussi au Secrétariat de coordonner avec ledit Groupe de travail intersessions tout nouvel examen afin de pouvoir soumettre une version finale à la Neuvième Réunion de la Convention de Cartagena et Douzième Réunion intergouvernementale à des fins d'examen et possible adoption ; et
3. **Presser instamment** les gouvernements des pays d'accueil et le Secrétariat à conclure le mémorandum d'entente en vue de la création et le fonctionnement des CAR.

DÉCISION VIII

Ayant entendu le groupe de discussion sur la position qu'adopteront les petits Etats insulaires en développement à la Réunion internationale pour l'examen total et global du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (île Maurice, janvier 2005) ;

1. **Fait sien** l'Examen décennal du Programme d'action de la Barbade qui se tiendra à l'île Maurice en janvier 2005 ;
2. **Encourage** tous les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes du PEC à participer au plus haut niveau aux préparatifs finals de la Réunion de Maurice et à celle-ci ;
3. **Encourage** aussi le PNUE à faire connaître à la Réunion de Maurice ses activités dans les petits Etats insulaires de la région; et
4. **Recommande** que les résultats pertinents de la Réunion soient considérés dans le développement futur des programmes du PNUE dans la région.

DÉCISION IX

Ayant examiné les progrès accomplis par le Programme pour l'environnement des Caraïbes en 2002-2003 ; et

Reconnaissant le besoin de poursuivre le développement et l'application du PEC pour l'exercice biennal 2004-2005 et au-delà ;

Décident de :

1. **Demander** au Secrétariat et aux gouvernements de continuer de resserrer leur communication entre le Secrétariat et les centres de liaison nationaux et **inviter instamment** les gouvernements à maintenir une communication fréquente avec le Secrétariat de façon à maintenir des échanges d'informations ouvertes et actives, notamment durant les périodes séparant les réunions du Programme.
2. **Encourager** les gouvernements à ratifier la Convention de Cartagena et ses Protocoles, dont le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, de sorte qu'ils puissent entrer en vigueur dans les meilleurs délais.
3. **Encourager** les gouvernements à informer le Secrétariat sur l'état et les retombées de la mise en œuvre de la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes et de ses protocoles et **encourager** une plus grande implication et participation des centres de liaison nationaux au développement du Plan de travail et à l'exécution du PEC.
4. **Encourager** les Etats membres de contribuer au Fonds d'affectation spéciale et **demande** au Secrétariat de rechercher du financement externe afin de combler les postes vacants au Secrétariat tout en maintenant une représentation géographique équilibrée à tous les niveaux de son personnel professionnel.
5. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts de consolidation de collaboration avec des agences régionales et d'autres secrétariats de convention afin de réussir une meilleure exécution du plan de travail du PEC.
6. **Louer** plus particulièrement le travail du Coordonnateur et du personnel du secrétariat pour les progrès considérables enregistrés dans l'exécution du PEC depuis la Dixième Réunion intergouvernementale.

DÉCISION X

Ayant examiné le document intitulé *Ballast Water Management and Future Activities in the Wider Caribbean Region* [UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.8],

Décident de :

1. **Demander** au Secrétariat d'explorer, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale, le CAR/REMPEITC-Carib et d'autres institutions pertinentes, la possibilité de mettre au point des projets de proposition et d'activités visant à aborder le problème de la gestion des eaux de ballast et les menaces associées aux espèces envahissantes dans la région; et de
2. **Encourager** les Etats membres à s'engager activement dans le programme GloBallast développée dans la région.

DÉCISION XI

Ayant examiné la proposition du secrétariat pour un soutien émanant de l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), intitulée « Draft Proposal for SIDA's Contribution to the WW2BW Initiative through the Caribbean Environment Programme, UNEP-CAR/RCU, 2005-2008 » [UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.7],

Décident de :

1. **Remercier** l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI) de son soutien inappréciable et de sa contribution généreuse au PEC, au Secrétariat et aux gouvernements membres.
2. **Demande** au secrétariat de soumettre la proposition à l'Asdi pour sa revue et approbation rapide, et
3. **Encourage** l'Asdi à continuer sa coopération dans le cadre du PEC.

DÉCISION XII

Se félicitant de la signature d'un mémorandum d'entente entre le Secrétariat de la Convention pour la protection de l'environnement marin dans la région des Caraïbes et le Secrétariat de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination ;

Ayant entendu l'exposé fait par le Secrétaire exécutif du Secrétariat de Bâle ; et

Ayant examiné le projet de Plan de travail et de budget du PEC pour la période biennale 2004-2005, tel que contenu au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/4,

Décident de :

1. **Demander** de renforcer la coopération entre le Secrétariat du PEC et le Secrétariat de la Convention de Bâle en faisant connaître le mémorandum d'entente ;
2. **Encourager** le Secrétariat à continuer de soutenir les activités de la Convention de Bâle dans les domaines des hydrocarbures usagés et des batteries usagées à plomb et acide dans la région des Caraïbes à travers les centres régionaux de la Convention de Bâle, notamment ceux des Caraïbes (Trinité-et-Tobago) et d'Amérique centrale (El Salvador), ainsi qu'à travers les CAR de LBS de Trinité-et-Tobago et de Cuba ; et
3. **Encourager** le Secrétariat, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, l'Organisation maritime internationale et d'autres organisations intéressées à développer le projet d'activité régionale ci-dessous :
 - Mise au point d'une approche régionale concernant la gestion intégrée de substances dangereuses et de déchets solides dans les Caraïbes, à l'appui du Plan d'action, de la Convention de Cartagena et de ses protocoles, de la Convention de Bâle et de la Convention MARPOL 73/78.

DÉCISION XIII

Prenant en considération le rapport du World Resources Institute et de l'ICRAN sur l'état des récifs caribéens et le projet de Planification écorégionale des Caraïbes par la Nature Conservancy,

Décident de :

1. **Reconnait** la valeur des réalisations de ces organisations pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes, et
2. **Encourage** la collaboration continue et les alliances avec ces organisations et d'autres similaires.

**ANNEXE III: NIVEAU DES CONTRIBUTIONS AU FONDS FIDUCIAIRE DES
CARAÏBES, 2004-2005**

**NIVEAU DES CONTRIBUTIONS AU FONDS FIDUCIAIRE DES CARAÏBES,
2004-2005**

Etats et Territoires de la Grande Caraïbe	2004*	2005**
ANTIGUE/BARBUDE	10,068	10,571
BAHAMAS	10,068	10,571
BARBADE	10,068	10,571
BELIZE	9,180	9,639
COLOMBIE***	18,937	18,937
COSTA RICA	10,954	11,501
CUBA	18,937	19,883
DOMINICA, COMMONWEALTH	10,068	10,571
REPUBLIQUE DOMINICAINE	11,841	12,433
FRANCE	229,514	240,989
GRENADA	10,068	10,571
GUATEMALA	10,954	11,502
GUYANA	10,068	10,571
HAITI	10,068	10,571
HONDURAS	10,068	10,571
JAMAÏQUE***	15,301	15,301
ROYAUME UNI NEERLANDAISE		
ARUBA	9,180	9,639
ANTILLES NEERLANDAISES	10,068	10,571
MEXICO***	40,000	40,000
NICARAGUA	10,068	10,571
PANAMA	10,954	11,502
ST- KITTS/NEVIS	2,700	2,835
SAINTE- LUCIA	9,180	9,639
SAINT- VINCENT/GRENADINES	9,180	9,639
SURINAME	10,068	10,571
TRINITE ET TOBAGO	11,841	12,433
ROYAUME UNI		
ANGUILLA	10,068	10,571
ILES CAIMANS	5,589	5,868
ILES VIERGES BRITANIQUES	5,940	6,237
MONTSERRAT	2,700	2,835
TURQUES/CAIQUES	4,860	5,103
ETATS-UNIS ***	205,200	205,200
VENEZUELA	140,768	140,806
TOTAL	907,725	953,104

* Même contribution qu'en 2003

** Augmentation de 5% sur les contributions de 2004 selon la Décision VI de la 11^{ième} IGM

***Etats membres ayant indiqué leur niveau de contribution

ANNEXE IV: LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de Travail

UNEP(DEC)/CAR IG.24/1	Agenda provisoire
UNEP(DEC)/CAR IG.24/2	Agenda provisoire annoté
UNEP(DEC)/CAR IG.24/3	Profil d'une stratégie pour la mise en œuvre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes dans le cadre du Programme des Mers Régionales et du développement durable pour la période 2005-2009
UNEP(DEC)/CAR IG.24/4	Projet de Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2004-2005
UNEP(DEC)/CAR IG.24/5	Rapport de la Onzième réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Documents d'Information

UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.1	Liste provisoire des documents
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.2	Liste des participants
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.3	Rapport du Président du Comité de surveillance et Président des Parties contractantes
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.4	Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes l'exercice biennal (2002-2003)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.5	Rapport du Gouvernement de la Jamaïque sur l'accord de pays hôte avec le PNUE. (<i>Disponible à une date ultérieure.</i>)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6	Discussion Paper for the Open Intersessional Drafting Group on the Rules of Procedure for the Caribbean Environment Programme, Financial Rules for the Cartagena Convention and the Caribbean Environment Programme, and Terms of Reference for the Caribbean Trust Fund (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.7	Résultats et recommandations du Groupe ouvert de rédaction intersession sur les lignes directrices du fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et les réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes

UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.8	Ballast water management and future activities in the Wider Caribbean Region (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.9	La planification écoregionale en Caraïbe, The Nature Conservancy (TNC)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.10	Reefs@Risk des Caraïbes, World Resources Institute (WRI)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.11	Rapport du Groupe de travail intersession traitant des questions ou des préoccupations concernant la pollution provenant de sources terrestres telles qu'elles ont été soulevées par l'Organisation Maritime Internationales (OMI) lors de l'atelier du mois de mai 2002
RAC/REMPEITC-Carib	Report of the Second Meeting of the Steering Committee of the Regional Activity Centre, REMPEITC-Carib (RAC/REMPEITC-Carib), Willemstad, Curacao, 12-14 January 2004 (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.25/6	Rapport de la deuxième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Curaçao, Antilles néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003
UNEP(DEC)/CAR WG.24/6	Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (ISTAC) dans la région des Caraïbes; Managua, Nicaragua, du 12 au 16 mai 2003
UNEP(DEC)/CAR IG.22/3	Résultats du groupe de rédaction intersessions du règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/4	Proposition de règles financières pour la Convention de Carthagène et le Programme pour l'environnement des Caraïbes et les termes de référence du fonds d'affectation spéciale
UNEP(DEC)/CAR IG.22/5	Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2002-2006

UNEP(DEC)/CAR IG.22/8	Rapport de la Dixième réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, du 7 au 11 mai 2002
UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3	Rapport de la Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Le cadre légal proposé pour les opérations administratives, technique et financière de CAR et de RAR
UNEP(OCA)/CAR WG.10/3	Document conceptuel pour les centres et les réseaux d'activités régionales

Documents de la Salle de Conférence

UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.1	Rapport du gouvernement de la Jamaïque sur L'accueil du PNUE-UCR
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.2	Recommandations de la Deuxième Réunion du Comité Consultatif Scientifique et technique Intérimaire (ISTAC) au Protocole Relatif à la Pollution due a des Sources et Activités Terrestres (LBS) dans la Région des Caraïbes
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.3	Final Strategic Plan for the 2004-2005 Biennium of the Regional Activity Centre, REMPEITC-Carib (anglais suelemente)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.4	Recommandations de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Comité Directeur du Centre d'Activités Régional et Centre Régional d'Intervention d'Urgence, d'Information et de Formation sur la Pollution Marine des Caraïbes (CAR/REMPEITC-Carib)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.5	Draft Proposal for Sida's Contribution to the White Water to Blue Water (WW2BW) Initiative through the Caribbean Environment Programme, UNEP-CAR/RCU 2005-2008 (anglais suelemente)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.6	Décisions de la Troisième Réunion des Parties Contractantes (COP) du Protocole Relatif aux Zones et a la vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) dans la Région des Grandes Caraïbes

UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.7	Niveau des Contributions au Fonds Fiduciaire des Caraïbes, 2004-2005
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.8	Mise en Place d'un Programme de l'IUCN pour la Caraïbe Insulaire Ministère des Sciences, des la Technologie et de l'Environnement de Cuba
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9	Guidelines for Establishment and Operation of Regional Activity Centres and Regional Activity Networks for the Caribbean Environment Programme

Documents de Référence

UNEP(DEC)/RS.6.INF.1	A Global Initiative to strengthen Regional Seas Conventions and Action Plans and enhance cooperation – Regional Seas Strategic Directions for 2004–2007 (anglais seulement)
UNEP, 2004	Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, (anglais seulement)
UNEP, 2004	UNEP and Small Island Developing States: 1994-2004 and Future Perspectives (anglais seulement)
CARICOM, April 2004	Revised Draft – Caribbean Regional Position on the Implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States (anglais seulement)
BWM/CONF/36, février 2004	Convention internationale de 2004 pour le Contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires
UNEP, 2001/2004	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes, le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversement d'hydrocarbures, le Protocole relatif aux zones et la vie sauvage spécialement protégées et le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (anglais, espagnol (2001) et français 2004))
UNEP, 2003	UNEP's Assistance in the Implementation of the Barbados Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States (SIDS) (anglais seulement)
CARICOM, November 2003	Synthesis of National Assessment Reports on the Implementation in the Caribbean of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States (anglais seulement)

FIPOL, Novembre 2002	Manuel des demandes d'indemnisation: Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dûs à la pollution par les hydrocarbures
UNEP(DEC)/CAR IG.22/7	Proposal from the Governments of Cuba and Trinidad and Tobago: Regional Activity Centre Concerning Pollution from Land-based Sources and Activities (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/9	Rapport conceptuel sur l'établissement et la coordination des centres et réseaux d'activités régionales du Programme pour l'environnement des Caraïbes
UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.4	The Caribbean Environment Programme –1981-2001 (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.19/6	Rapport de la Treizième réunion du Comité de surveillance du plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Réunion spéciale du bureau des Parties contractantes à la Protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. San José, Costa Rica, du 9 au 13 juillet 2001.
UNEP(DEC)/CAR IG.17/5	Rapport de la Neuvième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Sixième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 14 au 18 février 2000
UNEP, 1999	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption du protocole relatif à la pollution due à des sources et des activités terrestres dans la région des Caraïbes
UNEP(WATER)/CAR IG.14/7	Rapport de la Douzième réunion du Comité de surveillance sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, Kingston, du 9 au 12 juin 1997
UNEP(OCA)/CAR WG.10/4	Réunion d'experts du Programme pour l'environnement des Caraïbes, Kingston, du 9 au 10 novembre 1992

UNEP, 1990a	Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Rapport technique du PEC No. 5
UNEP, 1990b	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes
UNEP/GC/3/Rev.3, 1988	Règlements intérieurs du Conseil d'Administration du PNUE
UNEP, 1983a	Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Rapports et études du PNUE sur les mers régionales, No. 26

ANEX V: LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

ANTIGUA AND BARBUDA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Philmore James	Senior Fisheries Officer	Fisheries Division Ministry of Agriculture, Lands, Environment, Marine Resources, Agro- industries and National Parks Perry Bay, St. John's Antigua, W.I.	Tel. 268 462 1372 Fax : 268 462 1372 fisheries@antigua.gov.ag, firstabiola@yahoo.com

BAHAMAS

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Stacey Wells-Moultrie	Assistant Geologist	Bahamas Environment, Science and Technology (BEST) Commission Ministry of Health and Env. Nassau	Tel. 242 322-4546, 242- 322-2576 Fax: 242 326-3509 smoultrie@best.bs, bestnbs@hotmail.com

BARBADOS

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Lorna Inniss	Deputy Director	Coastal Zone Management Unit Bay Street, St. Michael	Tel: (246) 228-5950 Fax: (246) 228-5956 linniss@coastal.gov.bb

BELIZE

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Icilda Humes	Acting Senior Environmental Officer	Department of the Environment Ministry of Natural Resources, Environment & Industry 10/12 Ambergris Avenue, Belmopan City	Tel. 501 82 22542 / 82 22816 Fax: 501 82 22862 envirodept@btl.net

COLOMBIA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Oscar Ivan Echeverry Vasquez	Coordinación de Asuntos Ambientales	Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 # 5-51 Palacio de San Carlos Bogota, DC	Tel: (571) 566-7077, 566-2008 ext.2210 Fax: 571 566-6081 oscar.echeverry@minrelext.gov.co www.minrelext.gov.co
Kent Francis	Ambassador of Colombia to Jamaica	The Colombian Embassy 53 Knutsford Blvd. Kingston 5	Tel. 876 929-1701/2 Fax: 876 968-0577 emcoljam@cwjamaica.com

COSTA RICA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Edwin Cyrus Cyrus	Director	Area de Conservación Amistad Caribe Ministerio del Ambiente y Energía	Tel. 506 795 3170 Fax: 506 795 3996 ecyrus@minae.go.cr

CUBA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
José A. Castelló González	Delegado del Ministerio	Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente (CITMA) Provincia Camaguey	Tel: (537) 867-0606 Fax: (537) 338-054 castello@delnet.cmw.inf.cu www.medioambiente.cu
Pedro Julio Ruiz	Especialista	Centro Nacional de Areas Protegidas (CNAP) Calle 18A #4114 e/ 41 y 47 Playa Ciudad Habana	Tel: (537) 202 7970 Fax: (537) 204 0798 pruiz@snap.cu
Lourdes Coya de la Fuente	Especialista	Dirección de Medio Ambiente Capitolio Nacional Prado y San José Habana Vieja Ciudad Habana	Tel. 537 867 0598 Fax: 537 867 0615 lourdes@citma.cu

DOMINICA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Harold Guiste	Senior Fisheries Officer	Fisheries Division Ministry of Agriculture	Tel: (767) 448-2401 ext. 3391 or 3392 Fax: (767) 448-0140 cfra@cwdom.dm

DOMINICAN REPUBLIC

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Guarocuya González	Encargado del Depto. de Monitoreo de la Calidad Ambiental	Secretaría de Estado de Medio Ambiente y Recursos Naturales Sub-Secretaría de Gestión Ambiental Av. 27 de Febrero esq. Av. Tiradentes, Plaza Merengue	Tel. 809 472-0626 Fax: 809 472-0631 guarocuyagonzalez@yahoo.com

FRANCE

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Veronique Herrenschmidt	Responsable Mission Internationale Direction de la Nature et des Paysages	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable 20 avenue de Ségur 75007 Paris	Tel. 331 4219 1948 Fax : 331 4219 1906 Veronique.herrenschmidt@ecologie.gouv.fr
Dominique Deviers	Directeur Régional	Direction régionale de l'environnement (DIREN) Guadeloupe Cité Guillard Rue des Bougainvilliers 97100 Basse-Terre	Tel: 590 590 99 35 60 Fax: 590 590 99 35 65 Dominique.deviers@guadeloupe.ecologie.gouv.fr

GUATEMALA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Sergio Alejandro Porres Armas	Jefe del Departamento Marítimo	Ministerio de la Defensa Nacional Avenida de la Reforma 1-45 Zona 10 Antigua Escuela Politécnica	Tel.: (502) 2 334-4575 / 2 256- 2402 / 5 308-7121 Fax: (502) 2 334-4575 deptomaritimo@hotmail.com, sergioporres@hotmail.com

HONDURAS

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
José Aroldo Santos Zelaya	Asesor Ministerial	Secretario de Estado en los Despachos de Recursos Naturales y Ambiente Apartado postal 4012 Tegucigalpa	Tel. (504) 235-7833 Fax: (504) 232-6250 ppanting@sdnhon.org.hn asantosfor@yahoo.com

JAMAICA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Leonie Barnaby	Senior Director, Environmental Div.	Ministry of Land and Environment 16a Half Way Tree Road Kingston 5	Tel. (876) 929-2792 Fax: (876) 920-7267 nrcareg@mail.infochan.com

MEXICO

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Mara Murillo Correa	Directora General Adjunta de Acuerdos Ambientales Multilaterales	Unidad de Coordinación de Asuntos Internacionales Av. San Jerónimo #458, 3º piso Col. Jardines del Pedregal C.P. 01900, México DF	Tel. 52 55 5490 2118 Fax: 52 55 5490 2194 mara.murillo@semarnat.gob.mx
Gustavo Pérez Chirinos	Subdirector	Integración de Ordenamientos Ecológicos Regionales Blvd. Adolfo Ruiz Cortinez 4209 Colonia Jardines en la Montaña C.P. 14210, México DF	Tel. 52 55 5628 0874 Fax: 52 55 5628 0753 gperez@semarnat.gob.mx

NICARAGUA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
René Salvador Castellón	Especialista de la Oficina CITES de este Ministerio	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales (MARENA) Km 12½ Carretera Norte Managua, Nicaragua Apartado Postal: 5123	Tel: (505) 233-1795 Fax: (505) 233-1795 renycaste@hotmail.com

NETHERLANDS ANTILLES

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Darryllin L. van der Veen	Legal Advisor	Ministry of General Affairs and Foreign Relations of the Netherlands Antilles Directorate of Foreign Relations Fort Amsterdam 4, Curaçao	Tel: 5999-4613933 Fax: 5999-4617123 dvdveen.bbb@curinfo.an
Paul Hoetjes	Environmental Policy Advisor	Ministry of Public Health and Social Development of the Netherlands Antilles Department Environment & Nature Santa Rosa Weg 122, Curacao	Tel. 5999-7363530 Fax: 5999-7363505 paul@mina.vomil.an http://mina.vomil.an
Capt. Fitzroy Dorant	Director	Ministry of Traffic and Telecommunications Directorate of Shipping and Maritime Affairs Fokkerweg #26 Curacao	Tel. 5999 4614012 / 461361 Fax: 5999 4612964 Fitzroy.Dorant@gov.an

PANAMA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Arnulfo Franco	Consultor	Dirección General de Recursos Marinos y Costeros Autoridad Marítima de Panama Apartado 592	Tel. 507 232-7510 Fax: 507 232-6477 drmarinos@amp.gob.pa

ST. KITTS AND NEVIS

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Ellis Hazel	Chief Physical Planner	Ministry of Finance, Development & Planning Church Street P.O. Box 597	Tel. 869 465-2277 Fax: 869 465-5842 phyplskb@caribsurf.com

ST. LUCIA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Dawn Pierre-Nathoniël	Fisheries Biologist	Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Pointe Seraphine Castries	Tel: 758-468-4141 / 4135 Fax: 758-452-3853 deptfish@slumaffe.org

TRINIDAD AND TOBAGO

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Herman Alfonso	Forester III	Forestry Division Farm Road, St. Joseph	Tel. (868) 645-1203 Fax: (868) 645-1203 commforestry@hotmail.com

UNITED KINGDOM

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
David Connor	Head, Marine Habitats Team	Joint Nature Conservation Committee (JNCC) Monkstone House, City Road Peterborough, PE1 1JY United Kingdom	Tel. 44 1733 866 837 Fax: 44 1733 555 948 david.connor@jncc.gov.uk
James Gumbs	Marine Biologist	Department of Fisheries Government of Anguilla P.O. Box 60, The Valley Anguilla	Tel. 264 497-2871 Fax: 264 497-8567 james.gumbs@gov.ai
Claude Browne	Agricultural Development Officer	Department of Agriculture P.O. Box 272, Brades Montserrat	Tel: (644) 491-2600/ 2546 / 2075 Fax: (664) 491-9275 / 8545 mniagric@candw.ag

UNITED STATES OF AMERICA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Thomas Laughlin (Head of Delegation)	Deputy Director	US Department of Commerce National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) 14 th and Constitution Avenue N.W. Room 6228 Washington DC 20230	Tel. 202 482-5118 Fax: 202 482-4307 Tom.Laughlin@noaa.gov
Anne Chick	Foreign Service Officer	US Department of State Room 5805 2201 C Street NW Washington DC, 20520	Tel. 202 647-3879 Fax: 202 647-9099 ChickAL@state.gov
Elizabeth McLanahan	International Affairs Specialist	U.S. Department of Commerce National Oceanic & Atmospheric Administration International Affairs Office 14th & Constitution Avenue, N.W., Room 5230, Washington D.C. 20230	Tel. 202 482-5140 Fax: 202 482-4307 Elizabeth.mclanahan@noaa.gov
Jeffrey Klein	Attorney Adviser	Office of the Legal Adviser U.S. Department of State – Room 6420 2201 C Street NW Washington DC, 20520	Tel. 202 647-1370 Fax: 202 726-7115 Kleinjm@state.gov
Bernard Link	Regional Environmental Hub Officer	Regional Environmental Hub for Central America and the Caribbean U.S. Embassy San José, Costa Rica	Tel. 506 519-2392 Fax: 506 519-2311 linkbe@state.gov
Cinthya Alfaro	Environmental Assistant	Regional Environmental Hub for Central America and the Caribbean U.S. Embassy San José, Costa Rica	Tel.: 506-519-2392 Fax: 506-519-2311 AlfaroCG@state.gov
Clement Lewsey	Deputy Director	U.S. Department of Commerce / National Oceanic & Atmospheric Administration / International Programs Office – National Ocean Service 1310 East West Highway Silver Spring, Maryland 20910	Tel. 301 713-3078 ext.213 Fax: 301 713-3426 clement.lewsey@noaa.gov

VENEZUELA

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Hamlin Dario Jordan Smith	Asesor del M.R.E.	Ministerio de Relaciones Exteriores Casa Amarilla, Caracas	Tel. 58-212 8644380, 8600209 Fax: 58-212 8610894 Cell: 58 416 7140964 hamlin_jordan@mre.gov.ve
Cesar Molina	Director	Bioseguridad y Biocomercio Oficina Nacional de Diversidad Biológica del MARN	Tel. 58 212 408 4785 Fax: 58 212 408 4794 cmolina@marn.gov.ve
Klaus Essig Torkuhl	Gerente de Seguridad Integral (SHE)	Instituto Nacional de los Espacios Acuáticos e Insulares (INEA) Calle Orinoco c/c Mucuchíes, Edif. INEA 3 Piso, Las Mercedes Caracas	Tel. 58-212 909 1552 Fax : 58-212 909 1552 inea14@inea.gov.ve, ecoger@cantv.net
Aleidi Sangronis	Directora	Gestión Internacional Oficina de Gestió y Cooperación Internacional del MARN	Tel. 58 212 408 1501 / 1502 Fax: 58 212 408 1503 asangroni@marn.gov.ve
Biomar Blanco	Delegado	Ministerio de Relaciones Exteriores	Tel. 58-212 806-4385 Fax: 58-212 806-4385 biomarb@yahoo.es

OBSERVERS

UNITED NATIONS/SPECIALIZED AGENCIES/ INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICAN AND THE CARIBBEAN (ECLAC)

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Arthur Gray	Regional Economic Advisor	1 Chancery Lane P.O. Box 1113 Port of Spain Trinidad and Tobago	Tel.: 868-623-5595 Fax: 868-6238485 agray@eclacpos.org www.eclacpos.org

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Steve Raaymakers	Chief Technical Advisor	Marine Environment Division 4 Albert Embankment, London SE1 7SR	Tel. 44 20 7587 3251 Fax: 44 20 7587 3261 sraaymak@imo.org

IOC-UNESCO

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Cesar Toro	IOC-UNESCO Secretary for IOCARIBE-	IOC (UNESCO) Secretary for IOCARIBE P.O. Box 1108, Cartagena de Indias	Tel: (575) 6645 399 Fax: (575) 660 0407 c.toro@unesco.org / iocaribe@enred.com / iocaribe@cartagena.cetcol.net.co

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME REGIONAL OFFICE FOR LATIN AMERICAN AND THE CARIBBEAN (ROLAC)

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Ricardo Sánchez Sosa	Director	Boulevard de los Vierryes 155 Lomas Vierryes, A.P. 10-793 C.P. 11000 Mexico D.F. Mexico	Tel. 52-555 5204000 Fax: 52-555 2020950 ricardo.sanchez@pnuma.org
Mark Griffith	Senior Programme Officer	Boulevard de los Vierryes 155 Lomas Vierryes, A.P. 10-793 C.P. 11000 Mexico D.F. Mexico	Tel. 52 555 202-4841 Fax: mark.griffith@pnuma.org

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME SECRETARIAT TO THE BASEL CONVENTION

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Sachiko Kuwabara- Yamamoto	Executive Secretary	International Environment House 15 Chemin des Anemones 1219 Chatelaine Geneva Switzerland	Tel.: (+44 22) 917 8213 Fax: (+44 22) 787 3454 Sachiko.kuwabara@unep.ch www.basel.int

CENTRO AGRONOMICO TROPICAL DE INVESTIGACION Y ENSEÑANZA (CATIE)

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Chelsia Moraes	Servicios Técnicos Regionales (STR)	Apartado 108 CATIE 7170, Turrialba Costa Rica	Tel: 506 558-2604 Fax: 506 556-2427 chelsia@catie.ac.cr

EUROPEAN UNION

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Christopher Henderson	Rural Development Section Manager	8 Olivier Road P.O. Box 463 Kingston 8, Jamaica	Tel. 876 924-6333 Fax: 876 924-6339 christopher.henderson@cec.eu.int www.deljam.cec.eu.int

ICRAN-MAR

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Oscar Alvarez	Coordinator	Fisheries Compound Princess Margaret Dr. Belize City Belize	Tel. (501) 223-4673 Fax: (501) 223-4684 oalvarez@icran.org www.mbrs.org.bz

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Evan Cayetano	Natural Resource Management Specialist	40 Knutsford Blvd. Kingston 5 Jamaica	Tel. 876 926-2342-4, 929-5998 Fax: 876 926-2898 evanc@iadb.org

INTERNATIONAL OIL POLLUTION COMPENSATION FUNDS 1992

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Masamichi Hasebe	Legal Counsel	Portland House, Stag Place, London, SW1E 5PN United Kingdom	Tel.: +44-20-7592-7104 Fax: +44-20-7592-7111 masamichi.hasebe@iopcfund.org www.iopcfund.org

MONTEGO BAY MARINE PARK

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Andrew Ross	Public Education Officer	National Environment and Planning Agency 10 Caledonia Avenue Kingston 5	Tel. 754-7540 Fax: 754-7596 zneufville@nepa.gov.jm www.nepa.gov.jm

SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY (SIDA)

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Kent Blom	Senior Advisor Marine Affairs	Department for Natural Resources & The Environment Sveavagen 20 SE-105 25 Stockholm Sweden	Tel. 46 8 698 5000, 46 8 698 5323 Fax: 46 8 698 5653 kent.blom@sida.se

Johan Erik Sundberg	Senior Programme Office	Department for Natural Resources & The Environment Sveavagen 20 SE-105 25 Stockholm Sweden	Tel. 46 8 698 5000, 46 8 6985376 Fax: 46 8 698 5653 johan.sundberg@sida.se
---------------------	-------------------------	---	--

SWEDISH NATIONAL BOARD OF FISHERIES

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Laura Piriz	Senior Programme Officer, SWEDMAR	Box 423; 401 26 Göteborg Sweden	Tel. 46 31 7430300, 46 31 7430430 Fax: 46 31 7430444 laura.piriz@fiskeriverket.se

THE NATURE CONSERVANCY

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Richard Jeo	Director of Science- Mesoamerican- Caribbean Region	4245 North Fairfax Drive, Suite 100 Arlington, VA 222203-1606 USA	Tel. 503 460-0020 Fax: 503 460-0030 rjeo@tnc.org
Terry Williams	Country Director	32 Lady Musgrave Road, Unit 5 Kingston 5 Jamaica	Tel. 876 978-0766 Fax: 876 978-2697 twilliams@tnc.org

THE WORLD CONSERVATION UNION

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Charlotte de Fontaubert	Senior Marine Advisor	1630 Connecticut Avenue, NW 3 rd Floor, Washington, DC 20009	Tel. 202 518-2060 Fax: 202 387-4823 fontaubert@att.net

WORLD RESOURCES INSTITUTE (WRI)

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Lauretta Burke	Senior Associate	10 G. Street NE Washington, DC 20002 U.S.A.	Tel. 202 729-7774 Fax: 202 729-7775 lauretta@wri.org
Jonathan Maidens	Associate	10 G. Street NE Washington, DC 20002 U.S.A.	Tel. 202 729-7773 Fax: 202 729-7775 jmaidens@wri.org

SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME

United Nations Environment Programme
Caribbean Regional Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal St., Kingston, Jamaica
Tel: (876) 922-9267
Fax: (876) 922-9292

Participants	Title	E-mail address
<i>Nelson Andrade Colmenares</i>	Coordinator	nac.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Veerle Vandeweerd</i>	Coodinator, Global Programme of Action for the Protection of Marine Environment from Land-based Activities (GPA), Deputy Director (DEPI) P.O. Box 16227, 2500 BE The Hague, The Netherlands	Tel. 31 70 311 4461 Fax: 31 70 311 4485 E-mail: v.vandeweerd@unep.nl Website: www.gpa.unep.org
<i>Alesandra Vanzella-Khouri</i>	SPAW Programme Officer	avk.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Christopher Corbin</i>	AMEP Programme Officer	cjc.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Luc St-Pierre</i>	CEPNET Programme Officer	lsp.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Isabel Martinez</i>	Programmer Officer Global Programme of Action UNEP	i.martinez@unep.nl
<i>Heidi Savelli Soderberg</i>	Junior Programme Officer	hss.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Malden Miller</i>	ICRAN Project Manager	mwm.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Una McPherson</i>	Administrative Assistant	umm.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Ingrid Lee Smart</i>	Computer Information Systems Asistant	uneprcuja1@cwjamaica.com
<i>Brenda L. Dewdney</i>	Bilingual Secretary (SPAW)	bld.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Donna Henry Hernandez</i>	Bilingual Secretary (CEPNET)	dhh.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Bentley Samuels</i>	Registry Clerck	bs.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Franklin McDonald</i>	Consultant	fjm.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Doreen Preston</i>	Consultant	dep2431@yahoo.com
<i>David Bain</i>	Consultant	cep.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Kjell Grip</i>	Consultant	Tel.: +46-8-698-1074 Fax: +46-8-698-1042 kjell.grip@naturvardsverket.se

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR LAND-BASED SOURCES –
CIMAB, CUBA**

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Antonio Villasol	Director	Finca Tiscornia, Casa Blanca C.P. 11700 Havana	Tel. 537 862-8347 Fax: 537 866-9381 cimab@transnet.cu villasol@iitransp.transnet.cu
Camilla Andersson	Junior Professional Officer	Finca Tiscornia, Casa Blanca C.P. 11700 Havana	Tel. 537 862-3051 /58 ext. 219 Fax: 537 866-9381 cimab@transnet.cu Camilla.andersson@undp.org camilla@iitransp.transnet.cu

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR LAND-BASED SOURCES –
INSTITUTE OF MARINE AFFAIRS, TRINIDAD AND TOBAGO**

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Hazel McShine	Director	Institute of Marine Affairs Hilltop Lane, Chaguaramas P.O. Box 3160, Carenage	Tel. 868 634-4291/4 Fax : 868 634-4433 director@ima.gov.tt http://www.ima.gov.tt

RAC/REMPEITC-Carib, CURACAO

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Brian Peter	Senior Consultant	Fokkerweg 26 Curaçao, Netherlands Antilles	Tel. 599-9 461-4012 599-9 461-4409 Fax: 599-9 461-1996 Imoctr@attglobal.net
Gabino González	Senior Consultant	Fokkerweg 26 Curaçao, Netherlands Antilles	Tel. 599-9 461-4012 599-9 461-4409 Fax: 599-9 461-1996 gabinog@attglobal.net imoctr@attglobal.net
Carla Davelaar	Associate / Office Manager	Fokkerweg 26 Curaçao, Netherlands Antilles	Tel. 599-9 461-4012 599-9 461-4409 Fax: 599-9 461-1996 carlada@attglobal.net

SPAW RAC, GUADELOUPE

Participants	Title	Mailing Address	Phone/Fax/e-mail
Maurice Anselme	Director	Cité Guillard Rue des bougainvilliers 97100 Basse-Terre Guadeloupe	Tel. 590 590 99 35 60 Fax: 590 590 99 35 65 maurice.anselme@guadeloupe.ecologie.gouv.fr
Stéphane Défranoux	Chargé de mission	Cité Guillard Rue des bougainvilliers 97100 Basse-Terre Guadeloupe	Tel. 590 590 99 35 60 Fax: 590 590 99 35 65 stephane.defranoux@guadeloupe.ecologie.gouv.fr

**ANNEXE VI: PAROLES D'OUVERTURE DE L'HONORABLE
MINISTRE FRANKLYN**

**Allocution de M. Delano Franklyn, Ministre d'Etat,
Ministre des affaires étrangères et Ministre du commerce extérieur
à la Onzième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du programme des
nations unies pour l'environnement des caraïbes et à la huitième réunion des parties
contractantes à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin
dans la région des caraïbes**

(28 septembre 2004, Montego Bay)

Je me félicite de pouvoir vous accueillir en Jamaïque et m'adresser à cette réunion chargée d'examiner les progrès du Programme pour l'environnement des Caraïbes et d'adopter le plan d'action pour l'année à venir.

Ces dernières semaines, la Jamaïque et beaucoup d'îles des Caraïbes ont été frappées par des désastres naturels qui ont fait de gros dégâts.

Nous avons aussi constaté, de pair avec l'aide de la communauté internationale et d'agences humanitaires, que nous pouvons nous soutenir mutuellement dans la région, au cœur de notre détresse.

Je tiens à signaler notamment à cet égard Haïti, la Grenade, les Bahamas, la République dominicaine, Cuba et les îles Caïmans.

LA JAMAÏQUE

Différentes régions de la Jamaïque ont souffert de graves dégâts, en particulier la côte Sud.

Le fait que cette réunion puisse se tenir à la Jamaïque moins de trois semaines après les ravages causés par le cyclone Ivan prouve le travail que le pays entier a effectué au plus tôt pour se relever et se reconstruire.

Quoique nous sachions que des communautés sont toujours sans électricité, il n'en reste pas moins que la moitié des usagers du Jamaica Public Service l'ont retrouvée. Ce week-end, 67 p. 100 des installations de la National Water Commission, soit 80 p. 100 des capacités de production, avaient été restaurées.

Hier, 1 039 des 1 252 routes recensées comme bloquées, inondées ou endommagées avaient été rouvertes, dont 571 ont été totalement dégagées et 468 ouvertes au trafic sur une seule voie.

Le Premier ministre a créé un Bureau de la reconstruction nationale et nommé à sa tête un fonctionnaire très respecté, M. Danville Walker, pour assurer une reconstruction rapide, efficace et transparente dans les six prochains mois.

Ces dégâts ont eu des retombées sur notre programme économique et sur nos prévisions pour l'exercice budgétaire en cours.

Notre gouvernement se propose de relancer la production et d'atteindre les niveaux précédents le plus vite possible en vue de maintenir la croissance économique.

RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHES

Selon le rapport *Reducing Disaster Risk*, environ les trois quarts de la population mondiale vivent dans des régions qui ont été touchées au moins une fois par des tremblements de terre, des cyclones tropicaux, des inondations ou des sécheresses de 1980 à 2000. Ces catastrophes menacent le développement, mais les choix faits dans ce domaine par des individus, des communautés et des nations peuvent engendrer de nouveaux risques. Le rapport souligne que ça ne devrait pas être forcément le cas.

Quelques pays observeront le 2 octobre la Journée interaméricaine de l'eau – dont le thème est Eau et catastrophes – tandis que le 11 octobre sera la Journée mondiale de la réduction des catastrophes. Nous devons examiner ce point d'une manière critique, en tirant les leçons de nos expériences, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de désastres anthropiques, comme les marées noires, et en analysant l'état des systèmes sensibles.

Après le passage du cyclone Gilbert, voilà seize ans, l'Unité de coordination régionale a effectué une étude écologique, en termes économiques, de ses dommages et de ses retombées sur les ressources naturelles, dont les ressources côtières et marines, de la Jamaïque.

Cet examen extrêmement utile a renforcé la prise en considération de l'importance des questions environnementales et contribué au lancement de différentes initiatives, telles que les projets concernant les parcs et les régions protégées. Le gouvernement a lancé un appel à la communauté internationale en vue d'un examen environnemental des dommages causés par Ivan.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Je constate aussi que le PNUE a depuis 1989, par l'intermédiaire de Programme pour l'environnement des Caraïbes, lancé en pionnier une étude sur les implications de la hausse du niveau de la mer associée au changement climatique dans la région des Caraïbes.

Chacun de nous doit comprendre ce qu'il se passe et prendre des mesures vigoureuses en vue d'une adaptation au changement climatique. Nos organisations régionales sont en première ligne à cet égard et je suis heureux de constater que beaucoup d'entre elles sont représentées ici.

Nous attendons la présentation par le président de la Stratégie pour le développement durable, inscrite dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes, qui vise à nous offrir une stratégie quinquennale bien plus en accord avec les orientations mondiales et régionales en matière de gestion durable des mers régionales. Je vous invite donc instamment à dégager une nouvelle vision de l'avenir de la protection environnementale et du développement durable dans la région des Caraïbes.

On a reconnu depuis longtemps que l'approche la plus pragmatique en matière de conservation et de gestion des ressources côtières et marines doit être de nature globale, intégrée et multidisciplinaire.

Une stratégie coordonnée en vue une gestion intégrée des zones côtières, bien qu'elle ne soit pas encore pleinement mise en place dans les Caraïbes, s'avère capitale pour y garantir la survie et le développement durable des ressources côtières.

CONSEIL DES OCÉANS ET DES CÔTES

Le Jamaica's National Council on Oceans and Coastal Zone Management est pleinement conscient de la nécessité de coordination et de relations, ce qui explique pourquoi il comprend non seulement les agences publiques impliquées dans les questions marines, la gestion des côtes et des étendues d'eau, mais encore des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales.

Le Council s'est attaché à examiner les questions nationales telles que la gestion de nos cayes et des pêcheries, et a fait siennes des initiatives comme White Water to Blue Water.

Nous mettrons l'accent en priorité sur le Programme national d'action pour la protection de l'environnement marin de la pollution provenant des sources et des activités terrestres. Je tiens à remercier à cet égard le PNUE du soutien qu'il a apporté à la Jamaïque et à d'autres pays des Caraïbes pour qu'ils puissent développer leurs capacités en la matière.

Je tiens aussi à remercier le PNUE et l'Unité de coordination régionale d'avoir promu la nécessité d'un dialogue intergouvernemental sur la protection de l'environnement marin dans toutes les régions et d'avoir soutenu activement nos gouvernements en matière de gestion et de développement de nos ressources côtières et marines dans le cadre du Programme des mers régionales.

Cette réunion est d'autant plus importante que nous examinerons et discuterons de la position que devront adopter les Caraïbes à la Réunion internationale chargée d'un examen complet et global du Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, prévue à l'île Maurice en janvier 2005.

Comme la plupart d'entre vous le savent, le Programme d'action de la Barbade aborde la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement, telle qu'elle a été présentée d'abord à Rio de Janeiro, et envisage les défis et les contraintes spéciaux auxquels nous devons faire face en matière de développement durable. Je suis sûr que vous contribuerez ces prochains jours à dégager des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre du Plan d'action.

Je tiens à vous souhaiter une réunion fructueuse, ainsi que de la sagesse et une vision sagace dans vos analyses et vos évaluations. J'espère que vous aurez le temps de visiter Montego Bay tout en atteignant les objectifs de votre réunion.

Je vous remercie.

**ANNEXE VII: COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT DE LA JAMAÏQUE SUR
L'ACCORD DE PAYS HOTE AVEC LE PNUE**

GOUVERNEMENT DE LA JAMAÏQUE

Rapport à la Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes.

Montego Bay (Jamaïque), 28 septembre au 2 octobre 2004

L'accueil du PNUE-UCR

L'Unité de coordination régionale (UCR) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a établi son siège à Kingston en 1985 au titre de l'Accord de siège que le Programme a signé avec le gouvernement jamaïcain.

Cet accord a été conclu en novembre 1983, le gouvernement jamaïcain s'étant engagé à fournir des locaux gratuits au PNUE.

Le gouvernement jamaïcain a, en 1983, échangé des lettres (constituant un arrangement supplémentaire) pour confirmer son engagement avec le PNUE.

En sus de la gratuité des locaux, le gouvernement jamaïcain a, au fil des années, pris de nouveaux engagements pour faciliter l'installation de l'UCR, à savoir le paiement des salaires de deux membres du personnel de 1986 à 1998 ; le paiement de la maintenance des locaux ; et d'autres engagements pris au titre de plusieurs arrangements supplémentaires.

L'Accord de siège reste en vigueur, le dialogue n'ayant jamais cessé entre le gouvernement jamaïcain et le PNUE en vue de régler les problèmes pendants et de signer un nouvel accord supplémentaire.

Depuis 1999, le gouvernement s'est attaché à concrétiser sa décision de créer une Maison de l'ONU en Jamaïque, après que le secrétaire général des Nations Unies eut demandé aux institutions spécialisées d'améliorer l'efficacité et la cohérence de leur aide au développement, d'agir à partir d'une coordination plus étroite entre elles et à loger sous le même toit pour améliorer leur collaboration.

Aussi, le gouvernement jamaïcain a-t-il offert l'édifice sis Block 11, 14-20 Port Royal Street aux institutions de l'ONU, en tant que proposition de Maison de l'ONU à la Jamaïque.

Les sièges de l'Autorité internationale des fonds marins et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) y sont déjà installés, et feront partie de la Maison de l'ONU.

Les autres institutions spécialisées logées au Block 11 sont l'Organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUP), la Banque mondiale et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Situation actuelle

La question d'un nouvel accord supplémentaire, en cours d'examen, est suivie personnellement par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et par le ministre de la Terre et de l'Environnement.

La région a reçu des bénéfices notables de l'installation de l'UCR à Kingston, en particulier la mise en place d'un réseau régional d'informations sur les mers et les côtes, des échanges de données par Internet, la mise au point de bases de données géographiques sur des questions telles que les zones marines protégées.

Le gouvernement a mis en place pour sa part une équipe de négociation chargée de conclure un nouvel accord supplémentaire avec le PNUE.

Le gouvernement jamaïcain tient à saisir l'occasion pour remercier l'URC/PNUE du soutien qu'elle a apportée au pays et au reste de la région durant ces vingt dernières années, et à réitérer son engagement, en tant que pays d'accueil, de créer une Maison de l'ONU et de conclure un accord supplémentaire.

Le gouvernement jamaïcain
Septembre 2004

**ANNEXE VIII: DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT DE CUBA SUR
L'INITIATIVE DU SOMMET GLOBAL SUR
LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

POSITION DE CUBA SUR LA PARTICIPATION DES PAYS AUX PARTENARIATS DÉCOULANT DU SOMMET DE JOHANNESBURG

C'est pour stimuler la plus large participation de tous les secteurs de la société au développement durable que le Sommet mondial sur le développement durable a introduit de nouvelles modalités de coopération internationale, telles les initiatives type II ou partenariat. Dans le cadre du Sommet, particulièrement lors de la conférence de Bali ont été acceptés les lignes directrices pour l'exécution de ces initiatives dans lesquelles il est établi qu'elles doivent se développer et se mettre en place d'une manière ouverte, transparente et de bonne foi.

La Dixième Réunion intergouvernementale du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, ont adopté la Décision VII rédigée comme suit : « Donner son appui de principe à l'Initiative présentée à la Réunion par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique "De l'eau blanche à l'eau bleue" qui est particulièrement pertinente pour les pays du PEC ainsi que pour le dialogue préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable, et encourage la tenue de consultations supplémentaires pour supporter son exécution concrète. »

Nous tenons à signaler que cette même Réunion a reconnu le Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías de Cuba (CIMAB) comme l'un des Centres d'activité régionaux relatifs à la pollution marine due à des sources et activités terrestres (Convention de Cartagena), dont la mission est directement liée aux objectifs de cette initiative.

Cuba, membre à part entière du PNUE, du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la Convention de Cartagena, participe activement à toutes les activités et accumule une grande expérience dans les différents domaines de travail qu'elle partage dans la pratique avec les autres pays de la région.

Or, le gouvernement des Etats-Unis, suivant une politique unilatérale et sélective contre Cuba, a décidé d'empêcher notre pays de participer à la Conférence sur l'Initiative De l'eau blanche à l'eau bleue qui s'est tenue à Miami.

Cuba exprime sa conviction qu'il faut respecter l'esprit qui a présidé à Johannesburg à la reconnaissance de ce genre d'initiative et garantir la large participation de tous les secteurs sociaux des pays intéressés.

Tout en condamnant cette décision arbitraire et en exprimant son insatisfaction devant une telle décision qui crée un précédent très négatif face aux efforts consentis à l'échelle mondiale en faveur du développement durable, Cuba confirme sa volonté de contribuer aux initiatives qui favoriseront le développement durable dans notre région.

**INTERVENTION DE LA DELEGATION CUBAINE AU POINT 12 DE
L'ORDRE DU JOUR**

Tout en regrettant de devoir insister, la délégation cubaine tient à signaler une nouvelle fois que l'initiative De l'eau blanche à l'eau bleue a été entérinée par la Dixième Réunion intergouvernementale comme une initiative particulièrement utile aux objectifs du PEC et de la Convention de Cartagena et de ses protocoles.

Monsieur le président

Le PEC étant un programme ouvert à tous les Etats de la région, et la Convention de Cartagena étant une convention qui engage les Etats, toute exclusion de l'un d'entre eux s'avère inacceptable. Cuba attire l'attention des délégués sur la nécessité que le Secrétariat adopte des mesures pour garantir à l'avenir la participation à part entière de tous les Etats membres de n'importe quelle initiative régionale, compte tenu du principe de non-exclusion qui sous-tend le PEC et la Convention de Cartagena.

**ANNEXE IX: PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU VENEZUELA
SUR LES EAUX DE LESTAGE**

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU VENEZUELA SUR LES EAUX DE LESTAGE

Gestion des eaux et sédiments de ballast dans la région des Caraïbes

Etant donné que :

1. Le Venezuela est l'un des pays à plus forte exportation d'hydrocarbures de la région des Caraïbes et, par conséquent, l'un des plus gros récepteurs d'eaux et sédiments de ballast, à raison de plus de dix millions de tonnes par an ;
2. La Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast, de l'Organisation maritime internationale (OMI), recommande différentes méthodes, dont le renouvellement des eaux de ballast, la réception dans les ports ou terminaux, et le traitement dans les bateaux eux-mêmes ;
3. La Convention favorise l'adoption et l'application de normes nationales en attendant son entrée en vigueur ;
4. La Convention suggère d'étudier la possibilité de créer des zones de renouvellement des eaux de ballast ;
5. La Convention suggère de promouvoir la coopération technique régionale par l'intermédiaire d'initiatives comme le Programme GLOBALLAST ;
6. La Convention prévoit le diagnostic *in situ* par échantillonnage et analyse, soit systématique soit de forme aléatoire, des réservoirs et des compartiments de ballast, et l'application de mesures venant s'ajouter aux mesures recommandées ou prévues ;
7. La Conférence diplomatique, dans le cadre de laquelle la Convention a été signée, a adopté quatre autres résolutions figurant dans la Déclaration finale :
 - a. Résolution 1 : Travaux futurs de l'OMI eu égard à la Convention.
 - b. Résolution 2 : Utilisation d'instruments de décision aux fins d'examen des normes de conformité à la règle D-5 de la Convention.
 - c. Résolution 3 : Promotion de la coopération et de l'aide technique.
 - d. Résolution 4 : Examen de l'annexe à la Convention relatif aux règlements et appendices.
8. La Convention reconnaît par ailleurs que la vidange non contrôlée des eaux de ballast et de sédiments des navires a provoqué des transferts d'organismes aquatiques préjudiciables et d'agents pathogènes qui ont causé des dommages à l'environnement marin, aux ressources et donc à la santé ;

Le Venezuela estime ce qui suit :

1. La désignation des zones de renouvellement d'eaux de ballast dans la région des Caraïbes est impossible en vertu des clauses de la Convention, puisque celle-ci signale qu'il doit s'effectuer à au moins deux cent milles nautiques de la terre la plus proche et à une profondeur d'au moins deux cents mètres. Il est important de rappeler que la mer des Caraïbes est une mer semi-fermée.
2. Bien que le renouvellement des eaux de ballast puisse s'effectuer dans l'Atlantique, cette opération soulève bien des doutes à cause de ses retombées sur la sécurité de l'équipage et du navire, indépendamment des conditions océanographiques et météorologiques.
3. Il convient de faire des recherches, de recenser les espèces envahissantes, d'analyser des routes et d'évaluer la quantité d'eau de ballast déversée dans la région des Caraïbes.
4. Il convient de promouvoir la normalisation des procédés régionaux dans des domaines comme l'inspection, l'échantillonnage, l'analyse d'échantillons, la formation, les installations de réception des eaux de ballast dans les ports et les terminaux.
5. Il est important d'établir des cartes avec l'information requise sur la vulnérabilité provoquée par l'introduction d'espèces envahissantes, en accord avec les évaluations des risques à effectuer.
6. Il faut évaluer la nécessité de mettre au point des plans visant au contrôle d'urgence de déversements massifs d'eaux de ballast et permettant de dépister des agents pathogènes (par exemple, celui du choléra).
7. Compte tenu de l'inexistence de technologies adéquates de gestion des eaux de ballast ou de l'impossibilité de réaliser les opérations de renouvellement d'eaux de ballast dans les navires, et ce pour des contraintes techniques sur ces bateaux, ainsi que du fait des clauses de la Convention, il faut créer des installations de réception desdites eaux dans la région des Caraïbes.

Le Venezuela a engagé un certain nombre d'actions concrètes qu'on trouvera ci-après :

- ❖ Evaluation des installations de réception d'eaux de ballast utilisées par la compagnie pétrolière nationale, Petróleos de Venezuela S.A. (PDVSA), qui fonctionnaient quand le ballast des pétroliers n'était pas séparé, en vue de les adapter aux nouvelles exigences de la Convention.

- ❖ L'Institut national des espèces aquatiques et insulaires (INEA), en sa qualité d'autorité aquatique (autorité maritime), a créé une norme concernant la vidange des eaux de ballast, dont l'application a commencé dans l'attente de l'entrée en vigueur de la Convention.
- ❖ L'Université maritime des Caraïbes (UMC) a commencé à analyser la possibilité d'adapter son nouveau laboratoire de qualité de l'eau aux nécessités de contrôle des eaux de ballast, en vue de générer des programmes de formation à l'échantillonnage et à l'analyse du ballast, et de servir de laboratoire d'analyse.

Aussi le Venezuela souhaite-il proposer ce qui suit :

- ❖ PROPOSITION 1. Créer une base de données concernant les espèces envahissantes dans la région des Caraïbes et structurée selon les mécanismes du programme GLOBALLAST de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Le Venezuela s'est engagé dans ce sens en présentant au Secrétariat, à des fins d'analyse, un avant-projet de base de données et un programme de collecte d'informations. A la suite des réunions tenues entre les délégués des Antilles néerlandaises et du Venezuela, décision a été prise de lancer ce projet avec la participation des autorités maritimes des deux pays.

À cet égard, les actions que doivent exécuter les deux parties sont les suivantes :

1. Signer un mémorandum d'entente entre le Directorate of Shipping and Maritime Affairs des Antilles néerlandaises et l'Instituto Nacional de los Espacios Acuáticos e Insulares du Venezuela.
 2. Mettre au point un projet commun de collecte d'informations relative aux ballasts d'environ quatre mille cinq cents pétroliers et créer une base de données concernant les espèces envahissantes pour la région des Antilles néerlandaises et du Venezuela, avec le concours du Programme GLOBALLAST de l'OMI.
 3. Engager des démarches pour obtenir un financement de ce projet.
 4. Etendre ce projet, avec le concours du programme GLOBALLAST, à l'ensemble de la région des Caraïbes.
- ❖ PROPOSITION 2. Adopter le Programme GLOBALLAST de l'Organisation internationale maritime (OMI) comme point de départ de toutes les actions et activités relatives à la gestion des eaux de ballast à exécuter dans la région des Caraïbes.

Cette proposition vise à normaliser, à l'échelle de la région des Caraïbes, les procédés et les méthodes relatifs à la gestion des eaux de ballast en comparaison avec ceux qui sont en cours à l'échelle mondiale, et à créer dans la région un centre pilote semblable à celui qui

existe à Puerto de Spetiba (Brésil), en vue de former les personnels dans des domaines liés à l'échantillonnage, à l'évaluation, aux installations de réception des eaux de ballast, à la surveillance, aux technologies et aux évaluations des risques.

Le Venezuela tient à dire son intérêt d'abriter le centre pilote susmentionné.

ANNEXE X: DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE ANGUILLA

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE ANGUILLA

Le territoire d'outre mer du Royaume Uni d'Anguilla voudrait demander que dans l'avenir chaque territoire d'outre mer du Royaume Uni soit représenté à ces Réunions intergouvernementales en qualité de pays à part entière et non en qualité de membre de la délégation du Royaume Uni.

La raison est que chacun des cinq pays caribéens du Royaume Uni sont indépendants les uns des autres, sont dotés de gouvernements séparés et n'ont pas de liens financiers.

Chaque territoire d'outre mer du Royaume Uni est à un niveau d'avancement de la protection de l'environnement différent et a donc des problèmes différents à aborder lors de ces réunions.

En outre, la majorité des territoires d'outre mer du Royaume Uni sont financièrement indépendants du Royaume Uni et ne reçoivent aucune aide budgétaire directe. De plus, jusqu'à maintenant, le Royaume Uni a montré un engagement et un intérêt faibles à l'évolution de la protection de l'environnement des territoires d'outre mer du Royaume Uni, et ne devrait théoriquement pas être le représentant du groupe des territoires d'outre mer du Royaume Uni à une telle réunion.

Le Royaume Uni ne contribue pas en sa qualité au Fonds fiduciaire et chaque territoire d'outre mer du Royaume Uni contribuent de manière individuelle, et non comme membre d'un groupe. Par conséquent, nous devrions être représentés de façon individuelle et non comme membre de la délégation du Royaume Uni.

Je vous remercie.